

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE
COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO



**DOCUMENT PRESENTANT LES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX
CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA
CIAT - COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO**



Le présent document relatif aux autres informations de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 février 2010, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO.

Le présent document d'information complète la note en réponse de la Compagnie Internationale André Trigano pour laquelle l'AMF a apposé son visa n° 10-031 en date du 23 février 2010.

Conformément à l'article 231-27 3° du Règlement général de l'AMF, des exemplaires du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Compagnie Internationale André Trigano (www.andre-trigano.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Compagnie Internationale André Trigano
111-113 Rue de Reuilly
75012 Paris

TABLE DES MATIERES

I.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO	4
I.1	Dénomination sociale (article 3 des statuts)	4
I.2	Forme juridique, nationalité, siège social (article 4 des statuts)	4
I.3	Registre du commerce et des sociétés	4
I.4	Constitution et durée (article 5 des statuts)	4
I.5	Lieux où les documents sociaux de la Société peuvent être consultés.....	4
I.6	Objet social (article 2 des statuts).....	4
I.7	Exercice social (article 6 des statuts)	4
I.8	Droits et obligations de l'action (article 12 des statuts)	5
I.9	Augmentation – Réduction du capital (article 9 des statuts).....	5
I.10	Modification des droits des actionnaires.....	5
I.11	Forme et transmission des actions (articles 10 et 11 des statuts)	5
I.12	Assemblées générales (article 19 des statuts).....	6
I.13	Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.....	6
I.14	Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions	6
II.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL.....	6
II.1	Capital social (article 8 des statuts).....	6
II.2	Instruments financiers non représentatifs du capital	7
II.3	Actions auto-détenues et auto-contrôle	7
II.4	Autres titres donnant accès au capital	7
II.5	Promesse d'achat ou de vente portant sur le capital d'une société du groupe	7
II.6	Capital social autorisé mais non émis.....	7
II.7	Evolution du capital social de la Société	7
II.8	Répartition du capital et des droits de vote de la Société	7
II.9	Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.....	8
II.10	Nantissements, garanties, sûretés	8
II.11	Franchissements de seuils légaux ou statutaires au cours des douze derniers mois.....	8
III.	ADMINISTRATION – DIRECTION - COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
III.1	Directoire (article 13 et 14 des statuts).....	9
III.2	Conseil de surveillance (article 15 et 16 des statuts)	10
III.3	Commissaires aux comptes (article 18 des statuts)	13
IV.	ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	13
IV.1	Activité.....	13
IV.2	Sociétés composant le groupe CIAT	15
IV.3	Rapport de gestion du directoire au conseil de surveillance du 28 janvier 2009 et à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice clos le 30 septembre 2009	15
IV.4	Rapport du Président du conseil de surveillance à l'assemblée générale du 31 mars 2010 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les	

procédures de contrôle interne prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce	33
IV.5 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Compagnie Internationale André Trigano - Exercice clos le 30 septembre 2009.....	40
IV.6 Faits exceptionnels et litiges	41
IV.7 Informations financières historiques.....	42
IV.7.1. Comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2009.....	42
IV.7.2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2009	73
IV.7.3. Comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2009	75
IV.7.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2009	86
IV.7.5. Relations avec les apparentés : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés sur l'exercice clos au 30 septembre 2009.....	88
IV.8 Evénements intervenus depuis la clôture du 30 septembre 2009	90
IV.8.1. Chiffre d'affaires du premier trimestre au 31 décembre 2009	90
IV.8.2. Autres évènements	90
V. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT.....	92

I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO

I.1 Dénomination sociale (article 3 des statuts)

C.I.A.T. - COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO (ci-après « **CIAT** » ou la « **Société** »)

I.2 Forme juridique, nationalité, siège social (article 4 des statuts)

CIAT est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français au capital social de 4 924 800 euros, dont le siège social est sis 111-113 rue de Reuilly – 75012 Paris.

I.3 Registre du commerce et des sociétés

CIAT est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 732 067 954.

I.4 Constitution et durée (article 5 des statuts)

CIAT a été immatriculée le 23 octobre 1973. La durée de la société CIAT est fixée à quatre-vingt dix-neuf ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 23 octobre 2072, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

I.5 Lieux où les documents sociaux de la Société peuvent être consultés

Les documents sociaux de CIAT peuvent être consultés à son siège social sis 111-113, rue de Reuilly – 75012 Paris.

I.6 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

1. La représentation, l'agence générale, l'achat, la vente, le courtage de tous produits commerciaux, industriels, artisanaux comme toute œuvre d'art.
2. La représentation et l'agence générale de toutes marques de commerce ou de services ; la représentation comme agent et à un autre titre d'articles ou de producteurs d'œuvres protégées.
3. La publicité, les relations publiques, toute action de promotion et de lancement de tous produits ou marques, comme de tout organisme de prestations de services : l'organisation de tout spectacle, exposition, la promotion de toute œuvre ou action culturelle.
4. L'intervention en qualité de conseil, à titre de commissionnaire ou sous toute forme dans l'organisation ou la réalisation d'achats groupés au bénéfice de toutes associations ou groupements ou collectivités.
5. Toutes opérations immobilières toutes opérations commerciales, financières, immobilières ou de promotion dans le domaine des loisirs.
6. La fabrication, la réparation, l'entretien de façon industrielle ou artisanale de tentes et de tous matériels de collectivités, de l'industrie pour la France et les pays étrangers.
7. La construction, l'équipement et l'aménagement pour son compte personnel ou pour le compte de tiers de tous locaux, ateliers, logements de fonction ...
8. Vente de détail en général.
9. La location de tentes et d'habitats légers de loisirs.

Et en général, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, immobilières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement aux opérations ci-dessus définies. La Société pourra agir pour son compte ou pour le compte de tiers.

I.7 Exercice social (article 6 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

I.8 Droits et obligations de l'action (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente ; notamment toute action donne droit, en cours de société comme en liquidation, au règlement de la même somme nette, pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société auxquelles ce remboursement ou cette répartition pourrait donner lieu, le tout en tenant compte éventuellement du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories diverses.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque en cas d'échange de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

I.9 Augmentation – Réduction du capital (article 9 des statuts)

Le capital social peut être augmenté par tous modes et toutes manières autorisées par la loi. Les actions nouvelles sont émises au pair ou avec prime. Le capital doit être intégralement libéré avant toute émission d'actions nouvelles en numéraire.

L'assemblée générale qui décide l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription appartenant aux actionnaires en proportion de leurs actions.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital pour telle cause et de telle manière que ce soit, mais en aucun cas la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

I.10 Modification des droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

I.11 Forme et transmission des actions (articles 10 et 11 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La Société peut demander, à tout moment, à Euroclear France contre rémunération à sa charge, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

La transmission des actions s'opère librement, elle s'effectue par virement de compte à compte selon les modalités fixées par les textes en vigueur.

Les actionnaires sont tenus de notifier la Société pour chaque franchissement de seuil correspondant à 1% du capital.

L'absence de déclaration de chaque franchissement de seuil entraîne la privation du droit de vote pour toutes les actions excédant le niveau de seuil non déclaré.

I.12 Assemblées générales (article 19 des statuts)

Les actionnaires sont réunis chaque année en assemblée générale ordinaire dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent.

Une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire peuvent être convoquées toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Les convocations pour toute assemblée doivent être faites conformément aux dispositions de la loi. Les assemblées ont lieu soit au siège social soit à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut participer personnellement ou par mandataire aux assemblées générales de quelque nature que ce soit. En outre, tout actionnaire a la faculté de voter par correspondance, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié 5 jours au moins avant la date de l'assemblée une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire ou au nom de cet actionnaire et de personnes dont il tiendra ses droits soit par succession soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

I.13 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Il n'existe aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

I.14 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital et des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

II.1 Capital social (article 8 des statuts)

Le capital social de CIAT s'élève à 4 924 800 euros. Il est divisé en 1 231 200 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

II.2 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant

II.3 Actions auto-détenues et auto-contrôle

A la date de dépôt du présent document relatif aux autres informations de la société CIAT, la Société détient 2 736 actions CIAT.

II.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

II.5 Promesse d'achat ou de vente portant sur le capital d'une société du groupe

Néant.

II.6 Capital social autorisé mais non émis

Néant

II.7 Evolution du capital social de la Société

Date	Evènement	Montant de l'augmentation	Mode de libération	Nombre cumulé d'actions de la Société	Valeur nominale	Montants successifs du capital
30.04.87	Augmentation	850.000	Apport partiel d'actif	93.500	100 FRF	9.350.000 FRF
22.06.87	Augmentation	650.000	Incorporation de réserves	100.000	100 FRF	10.000.000 FRF
04.09.87	Augmentation	1.200.000	Numéraire	112.000	100 FRF	11.200.000 FRF
03.11.88	Augmentation	1.120.000	Incorporation de réserves	123.200	100 FRF	12.320.000 FRF
30.06.89	Augmentation	816.000	Fusion Absorption	131.360	100 FRF	13.136.000 FRF
29.11.89	Division du nominal	-	-	525.440	25 FRF	13.136.000 FRF
29.11.91	Augmentation	2.627.200	Numéraire	630.528	25 FRF	15.763.200 FRF
02.12.94	Augmentation	1.576.300	Incorporation de réserves	693.580	25 FRF	17.339.500 FRF
09.09.97	Augmentation	1.733.950	Incorporation de réserves	762.938	25 FRF	19.073.450 FRF
30.09.98	Augmentation	1.335.150		816.344	25 FRF	20.408.600 FRF
24.03.99	Augmentation	2.040.850	Incorporation de réserves	897.978	25 FRF	22.449.450 FRF
01.01.02	Conversion du capital en euros	-	-	897.978	3,81€	3.422.396,59 €
03.06.02	Augmentation du nominal	169.515,41	Incorporation de réserves	897.978	4 €	3.591.912 €
03.06.02	Augmentation	1.332.888	Numéraire	1.231.200	4 €	4.924.800 €

II.8 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la date du présent document, le capital et les droits de vote de la CIAT sont répartis comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ⁽¹⁾	% de droits de vote
Animation et Gestion Commerciale AGC SA	648.971	52,7%	1.112.864	53,2%
Financière de la Coriandre SAS	338.634	27,5%	677.267	33,0%
Etoile Holding 2 SAS	140.330	11,4%	140.330	6,8%
Autres	100.529	8,2%	120.788	5,9%
Actions autodétenues	2.736	0,2%	2.736	0,0%
Total	1.231.200	100%	2.053.985	100%

(1) Nombre de droits de vote résultant de l'application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

Antérieurement à la prise de contrôle par ETOILE HOLDING 2 SAS, le capital social et les droits de vote de la Société étaient répartis de la manière suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	% de droits de vote
Animation et Gestion Commerciale AGC SA	463.893	37,7%	927.786	39,1%
M. André Trigano	185.079	15,0%	370.156	15,6%
Financière de la Coriandre SAS ⁽¹⁾	338.634	27,5%	677.162	28,5%
Groupe Proméo SA	134.197	10,9%	261.594	11,0%
Autres	106.661	8,7%	133.092	5,6%
Actions autodétenues	2.736	0,2%	2.736	0,0%
Total	1.231.200	100%	2.372.526	100%

(1) Financière de la Coriandre était une société holding intégralement détenue par le FCPR Acto, qui est géré par Finama Private Equity

(2) Nombre de droits de vote résultant de l'application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

II.9 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Exercice clos au 30 septembre :	2008	2007	2006
Dividende net par action (en euros)	0,00 €	0,12 €	0,00 €

II.10 Nantissements, garanties, sûretés

Néant

II.11 Franchissements de seuils légaux ou statutaires au cours des douze derniers mois

A la suite des opérations réalisées les 22 et 30 décembre 2009 aux termes desquelles ETOILE HOLDING 2 SAS (« H2 ») a pris le contrôle direct et indirect de la CIAT, les déclarations suivantes ont été effectuées auprès de l'AMF et de la CIAT :

- Par lettres des 5 et 6 janvier 2010, H2 a déclaré avoir franchi, le 30 décembre 2009 en hausse, directement et indirectement les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3 et 90 % du capital social et des droits de vote de la CIAT et, à titre individuel, les seuils de 5 et 10 % en capital et de 5 % en droits de vote.

- Aux termes de la même lettre, H2 a fait part de ses intentions concernant les 6 mois à venir dont le dépôt, conformément à la réglementation applicable, de l'Offre objet de la présente note d'information.
- Par lettre du 6 janvier 2010, AGC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi le 22 décembre 2009 en hausse, le seuil de 50 % du capital social et des droits de vote de la CIAT.

Ces déclarations ont fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 8 janvier 2010 sous le numéro 210C0025.

Par ailleurs, la société Groupe Proméo SA a déclaré auprès de l'AMF, par courrier reçu le 18 janvier 2010, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 décembre 2009, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la CIAT et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuils résultait de la cession hors marché des actions CIAT détenues par Groupe Proméo au profit de H2.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 18 janvier 2010 sous le numéro 210C0073.

III. ADMINISTRATION – DIRECTION - COMMISSAIRES AUX COMPTES

III.1 Directoire (article 13 et 14 des statuts)

Directoire :

La Société est dirigée par un directoire nommé et placé sous le contrôle du conseil de surveillance. Le nombre de membres du directoire est fixé par le conseil de surveillance. La durée des fonctions des membres du directoire est de six ans. Les membres du directoire sont toujours rééligibles. Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président.

Le directoire est convoqué par son président par tous moyens, même verbalement. Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Pouvoirs et obligations du directoire :

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, il a été convenu que le directoire ne pourra prendre les décisions suivantes, sans y avoir été autorisé au préalable par une décision du conseil de surveillance :

- cessation ou liquidation d'une des activités conduite par la CIAT et ses filiales ;
- acquisition, cession, liquidation de société ayant pour activité la gestion de terrains de camping ou de fonds de commerce de gestion de terrains de camping ;
- investissement pour un montant supérieur à 200.000 euros par investissement ;
- emprunt pour un montant supérieur à l'enveloppe globale annuelle votée par le conseil de surveillance ;
- toutes cessions d'actions ou de parts sociales détenues dans toutes filiales sauf au profit d'une personne nommée administrateur ou membre du conseil de surveillance desdites filiales et pour le nombre d'actions nécessaires à l'exercice dudit mandat ;

- toute acquisition ou cession des propres actions de la CIAT, effectuée dans le cadre de toute autorisation conférée au directoire, conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, d'opérer en bourse sur lesdites actions.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire, qui portent alors le titre de directeur général.

Les membres du directoire ou le directeur général unique peuvent être révoqués par l'assemblée générale ainsi que par le conseil de surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire.

Sans préjudice de la responsabilité particulière pouvant découler de l'admission au redressement judiciaire de la Société, les membres du directoire sont responsables individuellement ou solidairement selon les cas, envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions, aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux sociétés anonymes, soit des violations des statuts, soit des fautes commises dans leur gestion.

Composition du Directoire :

Monsieur Alain Béral, président du directoire (nommé par le conseil de surveillance en date du 26 septembre 2005 puis renouvelé par le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008).

Monsieur Gérard Calmont, membre du directoire

Monsieur Olivier Ortin, membre du directoire

III.2 Conseil de surveillance (article 15 et 16 des statuts)

Conseil de surveillance :

Le directoire est contrôlé par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire. Si un membre du conseil de surveillance est nommé au directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action au moins.

Les membres sont convoqués aux séances du conseil de surveillance par tous moyens, même verbalement.

Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Missions et pouvoirs du conseil de surveillance :

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. A toute époque de l'année, il opère des vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil de surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, à constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la Société.

L'absence d'autorisation est opposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

L'absence d'autorisation est opposable aux tiers à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, sans limite de montant.

Il autorise les conventions intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la Société et un membre du directoire ou du conseil de surveillance ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article 233-3 du Code de Commerce.

Le conseil de surveillance autorise également les conventions intervenant de la Société et une entreprise, si l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance de la Société, ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5% ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article 233-33 du Code de Commerce, est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant cette entreprise.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

L'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil de surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour six années, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre des membres du conseil de surveillance devient inférieur à trois, le directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil élit parmi ses membres personnes physiques un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le conseil peut nommer à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président ou le vice-président. Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

La rémunération du président et du vice-président est déterminée par le conseil. Le conseil de surveillance en date du 3 juin 2002 a décidé le versement d'une rémunération annuelle de 125.000 euros au Président du Conseil de surveillance. Cette décision a été renouvelée par un conseil de surveillance en date du 30 décembre 2009.

Il peut être alloué par le conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce conseil.

Les membres du conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Les membres du conseil de surveillance sont responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. Ils n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat.

Ils peuvent être déclarés civilement responsable des délits commis par les membres du directoire si, en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'assemblée générale.

Composition du conseil de surveillance :

A la date du présent document, la composition du conseil de surveillance est la suivante :

- M. André Trigano, président du conseil de surveillance ;
- M. René Teulier, vice président ;
- Financière de la Coriandre représentée par M. Dominique Giovannangeli ;
- M. Gilles Benoist ;
- M. Bernard Gitton ;
- M. Jacques Chandès ;
- M. René Camporesi ;
- M. Olivier Glorian ;
- M. Alain Dubroca.

III.3 Commissaires aux comptes (article 18 des statuts)

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires ou suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Leurs honoraires sont déterminés selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Commissaires aux comptes titulaires :

Noms	Date de nomination	Echéance du mandat
Grant Thorton Représenté par M. Jean Pierre Cordier 100, rue de Courcelles 75017 Paris	Assemblée générale du 28 mars 2007	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012
Cabinet Gilles Hubert, Représenté par M. Gilles Hubert 82 avenue de Rigny 94360 Bry Sur Marne	Assemblée générale du 29 novembre 2007 puis renouvelé par assemblée générale du 31 mars 2008	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

Commissaires aux comptes suppléants :

Noms	Date de nomination	Echéance du mandat
Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC Représenté par M. Victor Amselem 3, rue Léon Jost 75017 Paris	Assemblée générale du 28 mars 2007	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012
M. Philippe JOUBERT, 9-10, rue Ernest Psichari 75007 Paris	Assemblée générale du 29 novembre 2007 puis renouvelé par assemblée générale du 31 mars 2008	Jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

IV. ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

IV.1 Activité

La CIAT est le leader français de l'hôtellerie de plein air (« HPA ») avec un positionnement unique

- Le leader de l'HPA en France
 - Premier groupe intégré d'exploitation de campings
 - Premier concepteur et fabricant de bungalows toilés pour la HPA
- 43 campings n°1 avec une couverture nationale (dont 39 situés en France)
 - 14 500 emplacements (340 par camping, en moyenne), dont 5 000 équipés en habitats
 - Localisations exceptionnelles (64% des emplacements sont « pieds dans l'eau »)
- Un parc récent et entretenu
 - 100 M€ d'investissements depuis 1996 (dont près de 50% durant les 3 dernières années)
 - 76% des habitats ont moins de 6 ans
- Un savoir-faire reconnu et une équipe expérimentée
 - Forte notoriété auprès des collectivités locales
 - Spécialiste des DSP (délégations de service public)

- Un management confirmé (ancienneté moyenne des directeurs de campings d'environ 10 ans)
- Un fort potentiel de croissance dans un secteur porteur et résilient
 - Croissance à périmètre constant : (i) montée en puissance des campings récents (ii) progression du taux d'occupation (iii) élargissement à la clientèle étrangère
 - Croissance par intégration de nouveaux campings : capacité actuelle de 2-3 nouveaux campings par an.

La CIAT : un Groupe recelant de nombreux points forts.

Tourisme

- Un positionnement unique dans le secteur de l'HPA basé sur le tourisme de proximité
 - Premier groupe intégré en France dans l'exploitation de campings avec une marque - Campéole - reconnue et à forte notoriété
 - Un parc homogène sur le créneau des 3*** aussi bien en nombre qu'en type d'emplacements
 - Spécialiste des vacances en camping, avec l'offre la plus large du marché en terme de prix
 - Une légitimité incontestable dans l'exploitation de campings en Délégation de Service Public (DSP) et en location-gérance
- Des emplacements d'exception - 64% des campings sont situés "les pieds dans l'eau"
- Une présence dans toutes les régions touristiques françaises : Languedoc, Côte d'Azur, Catalogne, Bretagne, Charentes, Landes, Alpes de Haute Provence et Aveyron
- Une clientèle directe, solide et récurrente
 - Une clientèle fidèle, jeune et familiale (70% des clients ont entre 26 et 45 ans)
 - Un taux de recommandation très fort
 - Un potentiel de croissance élevé avec une clientèle étrangère
- Une commercialisation directe via une centrale de réservation dédiée
 - Des équipes formées, fidèles et disponibles : un « savoir-vendre » historique de séjours en campings par téléphone et par Internet
 - Un outil informatique moderne et performant (y compris dans le e-commerce) doté d'une capacité à absorber des flux supplémentaires
 - Une excellente connaissance de la clientèle grâce notamment à la maîtrise du fichier client et des réservations
 - Un potentiel de développement lié à la croissance des réservations via Internet, notamment à l'étranger

Habitats & Services

- Campings
 - Une offre la plus large possible, à la recherche permanente du meilleur rapport qualité/prix
 - Une concurrence modeste sur les équipements toilés pour l'HPA
- Un marché prometteur :
 - Une demande actuelle favorable aux habitats toilés au détriment des mobil homes sur les campings 3*** et 4****
 - Capacité à développer de nouveaux produits et à étendre son offre à des tiers
- Une situation géographique idéale au pied des Pyrénées, à proximité des flux autoroutiers du Sud et des régions d'HPA les plus importants
- Des moyens de conception et de fabrication, un savoir-faire et une expertise de qualité :
- Un portefeuille de clients historiques et fidèles sur les produits toilés

Historique – Grandes Etapes:

- 1983 : Premier Bungalow Toilé Meublé (BTM) qui équipe les campings gérés par CIAT;

- 1985 : Premier développement dans l'hôtellerie de plein air avec la création des ETAPES ANDRE TRIGANO ;
- 1992 : Création de la centrale de réservation ;
- 1996 : Acquisition de CAMPEOLE ;
- 1999 : Création de l'Agence de Voyages LES ETAPES ANDRE TRIGANO avec le développement des sites de réservation par Internet avec paiement en ligne ;
- 2000 : Lancement du Mobil-Home avec terrasses aménagées ;
- 2002 : Reprise d'AREPOS-VACANCES ;
- 2005 : Création d'IAS & André Trigano au 1er février 2005 qui exploite sous la marque Campéole 3 sites en Italie ;
- 2006 : Lancement de la chaîne FLOWER Campings ayant pour concept : « des vacances humaines dans des campings à taille humaine ».
- 2007 : opérations sur le capital :
 - Prise de contrôle d'Acto et OPAS de AGC ;
 - Opérations de restructuration : cession d'Arepos (06/07), cession de la majorité des titres de la société Flower (30 campings **) (10/07), cession de l'activité de négoce de camping léger sous les marques Maréchal et Messenger (11/07), arrêt de la fabrication de mobil homes et de Sport Charlemagne ;
- 2008 :
 - Entrée de Campéole sur le marché espagnol avec l'exploitation du camping Turismar (Costa Brava),
 - Vente de la marque « Enfin les Vacances »,
 - Lancement de la marque « Vacances André Trigano » regroupant ainsi l'ensemble des activités de l'agence de voyages les Etapes André Trigano,
 - Rachat de la totalité des actions de IAS & André Trigano.

IV.2 Sociétés composant le groupe CIAT

Société	Siège social	Méthode	% contrôle	% d'intérêt
CIAT	Paris (75012)	-	mère	mère
CEHPA	Paris (75012)	IG	99,99%	99,99%
Les Campéoles	Paris (75012)	IG	99,98%	100%
Campasun	Granville (50170)	IG	100%	100%
Lac & Rivières	Doussard (74120)	IG	80%	80%
EAT	Paris (75012)	IG	100%	100%
IAS AT	Paris (75012)	IG	100%	50%
CIAT Locations	Mazères (09270)	IG	100%	100%
CIAT Production DPS	Mazères (09270)	IG	100%	100%
LAT	Port Grimaud (83310)	ME	40%	40%

IV.3 Rapport de gestion du directoire au conseil de surveillance du 28 janvier 2009 et à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice clos le 30 septembre 2009

« Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité de notre société, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice arrêté au 30 septembre 2009, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

2009 : la CIAT est bien en place sur ses deux métiers

Comme annoncé dans le dernier rapport, au cours de l'exercice 2009, le Groupe, a mis en œuvre le deuxième volet de sa stratégie : le développement et l'optimisation de ses deux activités.

» Industrie :

L'exercice a été marqué par le lancement de nouveaux habitats toilés et par l'analyse de valeur de chaque activité de CIAT DPS, cette analyse a conduit à l'abandon d'activités (location événementielle de courte durée) et à la restructuration du process de l'activité des ventes d'occasion.

La toile, produit de base, bien relancée par la CIAT sur le marché HPA revient « à la mode » et bien entendu les nouveaux produits créés et lancés par l'entreprise trouvent un grand écho favorable sur le marché, à côté du produit leader : le mobil-home.

Après la chaîne de campings SUNELIA, c'est maintenant FRAM qui a décidé de s'équiper avec les habitats toilés « lodge » version pagan, puis la CCAS qui va investir massivement sur ce produit ; mais aussi sur le dernier toilé né des ateliers de la CIAT : « la canada », pour équiper ses villages de vacances.

Le process de l'unité de Mazères est maintenant entièrement informatisé (depuis septembre dernier) et la gestion des stocks entièrement revue.

Un nouveau suivi des prix de revient a été finalisé.

Sur la demande de son client Campéole, CIAT DPS a mis en place une plate forme logistique de matériels qu'elle va gérer pour lui

» Tourisme :

- EAT : pour renforcer son offre camping, le groupe a déposé et lancé la marque « vacances André Trigano » qu'il entend positionner comme l'offre camping sur internet la plus pertinente (prix, destinations, qualité...)
- La première année est conforme aux objectifs fixés. EAT nourrit de grandes ambitions sur ce projet.
- D'autre part, l'agence a ouvert une activité TO et mis en place des locatifs « vacances André Trigano » sur des campings hors groupe en Espagne. Au vu des résultats enregistrés, cette activité va se développer en 2010 et les années suivantes sur des campings espagnols, italiens et français.
- Les Campéoles (dénommée ci-après Campéole) : le groupe a continué à renforcer sa marque phare avec une communication forte sur des média puissants.

L'expansion du réseau a été poursuivie avec la prise en gestion de nouveaux terrains : l'un à Royan en location gérance, un autre à Narbonne-plage en DSP, qui sera équipé dès la saison 2010, et enfin un terrain à Bois-plage (île de Ré) dont l'équipement en habitats débutera aussi dès 2010.

En 2009, Campéole a surperformé par rapport à son budget : ceci grâce à un remplissage de ses habitats encore en progression pour la quatrième année consécutive mais aussi grâce à un taux d'occupation de ses emplacements « camping » très bon grâce au climat enfin normal pour la saison (été) par rapport aux deux années précédentes.

Malheureusement, des événements ont empêché la CIAT de performer au dessus du budget prévu :

- La cession du foncier de Rosières (usine) n'a pas pu se concrétiser en 2009, du fait de la crise immobilière, malgré des négociations très avancées.
- Le poids des frais financiers directement lié à la dette pèse sur le résultat net : cette situation va évoluer favorablement suite à l'augmentation de capital annoncée par le nouvel Actionnaire de la CIAT.
- L'incidence (non récurrente) de quelques charges exceptionnelles liées à des contrôles fiscaux (contrôles annoncés dans le dernier rapport)

Ces charges ont en partie gommé les bonnes performances opérationnelles : La CIAT annonce dès lors, un résultat net (encore légèrement négatif) en ligne avec son budget, ceci malgré la lourde charge d'amortissements découlant d'une politique agressive dans les investissements pour préparer l'avenir et conforter une position de leader.

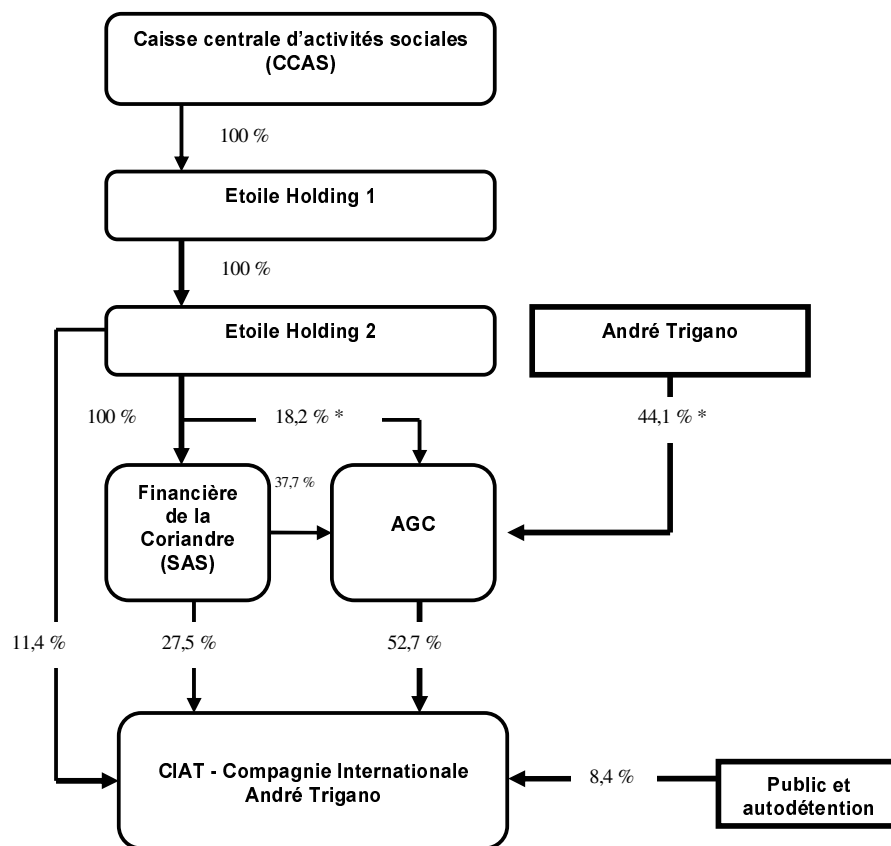
Les rénovations d'équipements ont été poursuivies conformément au plan, ainsi que la politique d'investissements en nouveaux habitats (augmentation du taux d'équipement).

La CIAT trouve beaucoup de motifs de satisfaction dans les résultats obtenus et poursuivra avec autant de confiance son plan : les données comparatives produites et les tendances des marchés (avant crise) démontrent que les choix de CIAT ont été les bons.

- Les Campéoles a mieux performé que chacun de ses concurrents dans une saison difficile en commercialisation (source : data du Ministère du tourisme) ; le taux d'occupation, comme l'EBE a continué à progresser ; la mise en place de l'équipe de vente de séjours auprès des CE apporte maintenant beaucoup de résultats
Dans un marché général 2009 où les destinations Vendée et Bretagne (camping) ont connu des baisses de - 15 à - 35 %, les sites de Campéoles sur ces régions ont progressé (légèrement) en chiffre d'affaires.
- Le marché du camping continue à se structurer et tous les indicateurs semblent converger sur le fait que l'avenir sera construit autour de marques, du positionnement trois et quatre étoiles ; campings équipés. Campéoles est en avance sur tous ces items.
- CIAT DPS intéresse avec ses nouvelles gammes les groupes structurés.
- Les campings indépendants et de chaînes s'intéressent aussi à nouveau à la toile pour leurs équipements

Evénements postérieurs à la clôture

Au 30 décembre 2009, Financière de la Coriandre et Proméo ont cédé indirectement leurs participations à la CCAS, représentant 38,5% du capital. Concomitamment, André Trigano a apporté 15% de ses actions CIAT à AGC. Enfin, la CCAS a racheté les parts d'AGC détenues par Financière de la Coriandre et Quilvest. A la fin des opérations, la répartition de l'actionnariat de la Ciat se compose comme suit :



Enfin, la Ciat a cédé les 24,5% qu'elle possédait dans Flower. Cette opération se soldera par la constatation d'une plus value dans les comptes consolidés 2010.

Décisions pour 2010

Pour tenir compte des résultats et du marché

- Augmentation du taux d'équipement chez Campéoles
- Expansion de l'activité TO de l'agence: mise en place d'habitats appartenant à l'agence sur des campings hors groupe
- Développement de « vacances André Trigano » ; un nouveau site internet de présentation et de vente des produits de l'agence et positionnement sur la meilleure offre de camping en France
- Reprise pour 2010 d'un niveau d'investissements pour le Groupe supérieur à 12 M€
- Poursuite de la recherche de gains productivité sur l'unité de Mazères

Développement

Le Groupe entend maintenir sa position de n°1 français d'exploitant de camping. Cela se traduira en 2010, par la prise en délégation d'au moins deux nouveaux campings.

Campéole va continuer à installer sa marque leader, et à conforter sa position de partenaire privilégié des Collectivités et d'exploitant par délégation ; un audit confirme la grande valeur des contrats signés.

Le Groupe entend continuer à consolider sa position de n°1 français de fabricant et fournisseur de bungalows toilés. Cela s'est traduit d'ores et déjà en 2009 par une nouvelle gamme par une informatisation de ses processus de production, et se poursuivra en 2010 par des compléments apportés à sa gamme « toilés ».

** Erratum : Etoile Holding 2 et André Trigano détiennent respectivement 16,2% et 46,1% du capital d'AGC*

Résultats

L'exercice se solde par un chiffre d'affaires consolidé 45,1 M€ contre 43,7 M€ en 2008, soit une progression de 3,2 %.

L'EBE consolidé de gestion du Groupe, qui s'élève à 11 M€, contre 9,8 M€ en 2008 a bénéficié des effets favorable du climat, mais a légèrement souffert des charges liés aux investissements de l'exercice.

Le résultat net du groupe s'établit à -737 K€, contre -744 K€ pour l'an passé, et a été pénalisé par un poids important des dotations aux amortissements et des frais financiers.

1. Activités des filiales

▪ Société **CIAT SA** (holding)

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	3 914	3 696
Résultat d'exploitation	533	49
Résultat net	-3 421	0

La CIAT supporte les coûts de direction, de communication, des services centraux et des charges financières pour le compte du Groupe. L'ensemble de ces charges est refacturé aux filiales. Le résultat négatif est du aux provisions des situations nettes négatives de EAT et de CEHPA.

▪ Société **CIAT DPS** (conception, fabrication, vente et négoce de BTM)

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	13 853	16 941
Résultat d'exploitation	-208	-68
Résultat net	-307	-160

▪ Société **CIAT Location** (de location de matériel d'hôtellerie de plein air et de structures toilées)

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	2 074	1 898
Résultat d'exploitation	-176	-30
Résultat net	-325	-64

▪ Société **Les Campéoles SARL** (Hôtellerie de Plein Air)

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	33 452	29 710
Dot. aux amortissements	3 874	3 591
Résultat d'exploitation	1 186	86
Résultat net	343	-749

Les conditions climatiques de l'exercice 2009 ont été plutôt favorables à Campeole qui a ainsi pu réaliser une bonne saison. Néanmoins la tempête Klaus de janvier 2009 a lourdement perturbé les réservations des campings sur sud ouest.

▪ Société **CEHPA**

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	851	1 022

Dot. aux amortissements	98	94
Résultat d'exploitation	-199	0

Résultat net	-255	-91
--------------	------	-----

La société n'exploite plus que le camping de Parc Etang.

▪ Société **Les Etapes André Trigano**

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	2 517	2 240
Résultat d'exploitation	-361	-437
Résultat net	-459	-484

Cette entreprise regroupe les activités d'agence de voyages au sein du Groupe André Trigano. LA société, comme Campéole, a souffert de la tempête Klaus qui a freiné les réservations d'habitats sur les sites de camping

▪ Société **IAS & André Trigano** (location d'emplacements en Italie)

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	837	693
Résultat d'exploitation	27	0
Résultat net	10	-22

Cette société héberge des habitats toilés meublés sur des sites d'hôtellerie de plein air situés en Italie. L'année 2009 confirme le redressement qui avait débuté l'an passé. Par ailleurs, la CIAT est devenu l'unique actionnaire en reprenant les parts du partenaire italien.

2. Participations

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	4 165	4 299
Résultat d'exploitation	207	585
Résultat net	138	390

La société **L.A.T** a été créée début 2006 en vue de toucher le marché de l'équipement en mobil-homes des particuliers dits résidentiels, c'est-à-dire des « résidences secondaires en mobil-homes ». La Ciat détient 40 % du capital de cette société.

en milliers d'euros	30.09.09	30.09.08
Chiffre d'affaires	474	394
Résultat d'exploitation	-28	1
Résultat net	-28	1

Flower La société, créé en octobre 2006, a pour activité la concession de marque regroupant des concessionnaires, pour laquelle elle assurait pour les adhérents la communication, la commercialisation, la mise à disposition de la marque et du concept marketing.

La Ciat détient 24,5% du capital de cette société. Cette participation a été cédée en décembre 2009

3. Frais de recherche

Les frais de recherche et de développement qui ont été engagés sur l'exercice concernent le développement de nouveaux habitats toilés. Les montants investis sur l'exercice 2008/2009 ne sont pas significatifs.

4. Ressources humaines

Les effectifs moyens du groupe progressent sensiblement par rapport à l'exercice précédent du fait de la reprise de la gestion de nouveaux terrains de camping, passant de 432 à 463 salariés.

Les activités du siège représentent 6,3 % des effectifs totaux, les activités « Tourisme » représentent plus de 73 % tandis que l'activité industrielle représente 20 %.

Le nombre d'heures travaillées s'est élevé à 802 125.

Les absences maladie-maternité ont représenté 1,7 % de ces heures et les congés payés 4,2 %.

Les rémunérations sont restées maîtrisées pour l'exercice 2008/2009 et sont proches des salaires observés sur le marché.

L'âge moyen du Groupe ressort à 42,5 ans pour les effectifs permanents et l'ancienneté est très légèrement inférieure à 11,4 ans.

L'équilibre homme-femme au sein du Groupe est presque réalisé puisque la répartition s'établit à 50,8 % d'hommes et 49,2 % de femmes.

Le Groupe, du fait de la forte saisonnalité de ses activités (745 salariés en août 2009 contre 290 salariés en octobre 2009), recourt principalement à l'utilisation de contrats à durée déterminée entre les mois de juin et septembre pour intervenir sur les terrains de camping. Cette catégorie de personnel est essentiellement composée d'étudiants.

Le recours à la sous traitance (personnel intérimaire et personnel extérieur) représente 11 % de la masse salariale.

Le personnel intérimaire est principalement affecté aux sociétés Les Etapes André Trigano et Ciat DPS pour faire face au surcroît d'activité.

Le personnel extérieur intervient le cas échéant pour le compte de la société Campéole, dans le cadre de contrats de surveillance des campings pendant la haute saison.

Il existait quatre instances représentatives du personnel au 30 septembre 2009 :

- une pour le siège,
- une pour la société Campéole,
- une pour la société CIAT DPS,
- une pour EAT.

Le Groupe recourt régulièrement à la sous traitance auprès de Centre d'Aide par le Travail (CAT) pour des travaux (notamment de mise sous pli de catalogues).

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

» Tableau de synthèse

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Rémunérations	622	589	615
Avantages	3	3	2
Total	625	592	617

» Détail des rémunérations versées :

Alain BERAL		30.09.09		30.09.08	
Président du Directoire	dus	versés	dus	versés	
Rémunération fixe		279	279	249	249
Rémunération variable		40	40	40	35
Rémunération exceptionnelle					
Avantage en nature					
Total		319	319	289	284

Gérard CALMONT		30.09.09		30.09.08	
Directeur des Productions	dus	versés	dus	versés	
Rémunération fixe		87	87	87	87
Rémunération variable		7	7	7	7
Rémunération exceptionnelle					
Avantage en nature					
Total		94	94	94	94

Olivier ORTIN		30.09.09		30.09.08	
Directeur administratif et financier	dus	versés	dus	versés	
Rémunération fixe		79	79	74	74
Rémunération variable		9	7	7	7
Rémunération exceptionnelle					
Avantage en nature		3	3	3	3
Total		91	89	84	84

(1) à compter du 1^{er} février 2007

André TRIGANO		30.09.09		30.09.08	
Président du Conseil de Surveillance	dus	versés	dus	versés	
Rémunération au titre du mandat social		125	125	125	125

Monsieur Alain BERAL bénéficie d'une indemnité liée à la rupture éventuelle de son contrat de travail. En effet, si la société CIAT devait rompre le contrat de travail pour un motif autre que la faute grave ou lourde, la société devrait lui verser une indemnité représentant 9 mois de salaire.

Il n'existe pas en revanche de système de retraite chapeau, d'attribution de stock options ni d'attribution gratuite d'actions.

5. Développement durable

Environnement et écologie

Dans le cadre de son développement touristique, le Groupe privilégie le respect de la nature : l'accueil familial dans ses habitats de faible hauteur est son premier objectif.

Le Groupe a toujours recherché l'intégration harmonieuse de ses campings et de ses villages de vacances dans l'environnement particulier de chaque terrain.

(1) Erratum : ce renvoi est sans objet

Le Groupe maintient des relations étroites avec les autorités locales et réalise avec elles des actions concertées.

La société Campéole garde le souci de préserver le paysage naturel de l'environnement dans ses terrains de camping. En particulier, elle a signé un accord cadre avec l'Office National des Forêts en vue de développer un « projet de paysage » pour assurer et améliorer le caractère forestier de ses sites.

Développement social

L'activité très saisonnière conduit à embaucher de nombreux salariés en contrat à durée déterminée en période de haute activité, pour répondre aux demandes de la clientèle des terrains de camping, villages de vacances et hôtels. En pleine saison touristique, au mois d'août, le nombre de salariés en contrat à durée déterminée atteint son maximum. Ces emplois saisonniers sont souvent recherchés par des jeunes en cours d'études.

Pour répondre à ces très fortes fluctuations saisonnières, chaque société a mis en place sur chacun des sites une annualisation du temps de travail permettant de répondre en qualité au service de la clientèle.

Formation

Le Groupe favorise la formation de ses équipes. La formation à l'utilisation de l'outil informatique et les formations en langues du personnel de la centrale de réservation ont été privilégiées. Des formations techniques ont été dispensées sur nos différents sites touristiques, notamment pour le maniement d'engins spéciaux, la formation aux différentes habilitations et la formation à l'amélioration de la sécurité sur les terrains. La formation représente 1,06 % de la masse salariale chargée.

6. Assurances et couvertures des risques

La politique du Groupe consiste à se couvrir contre les dégâts causés par les sinistres les plus significatifs. Le Groupe est confronté principalement aux aléas climatiques et environnementaux dans l'exploitation de ses terrains de camping.

Pour chacun des sites et en fonction de l'activité du site, les assurances souscrites couvrent les pertes d'exploitation liées à la fermeture d'un terrain de camping, les dégâts subis par les habitats sur les sites ainsi que les frais de remise en état et de réouverture du terrain et la responsabilité civile de l'exploitant.

En janvier 2009, la tempête Klaus a touché lourdement les campings du sud ouest. Mais du fait de la bonne couverture par les assureurs, le résultat de Campéole n'a pas été impacté.

A la suite de ce sinistre, l'assureur a résilié la police en date du 30/09/2009. Un nouveau contrat a été mis en place à compter du 01/10/2009 avec une autre compagnie.

La plupart des terrains de camping, sont exploités via des Délégation de Services Public pour des durées oscillant de 5 à 30 ans. En l'absence de renouvellement de ces contrats, une reprise des investissements à la valeur nette comptable est contractuellement prévue. Par ailleurs, le Groupe s'attache à maintenir un bon niveau de relations avec les autorités délégantes.

Les risques liés à la hausse du prix des matières premières (bois, toile et fer), sur l'activité industrielle, ne sont pas significatif, une variation de 1% ferait supporté à la société un cout supplémentaire de 16 K€.

Les risques d'incendie, de perte d'exploitation et de catastrophes naturelles concernant l'activité des usines font l'objet d'une assurance multirisque. Le risque « responsabilité civile » est également couvert. Par ailleurs, il existe également une assurance « dirigeant » qui couvre les mandataires sociaux, dirigeants et les directeurs de camping dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Le risque de crédit concerne essentiellement les crédits clients.

Pour l'activité Camping - client Grand Public, les règlements des séjours interviennent obligatoirement avant le début du séjour. S'agissant des clients de l'Industrie, les créances en retard de paiement sont systématiquement relancées. Un comité « Créance » se réunit une fois par mois pour suivre l'ensemble du poste Client et décide des actions précontentieuses ou contentieuses à mener. En matière de dépréciation, le premier incident de paiement (non réponse après l'envoi d'un courrier de relance en recommandé) aboutit à provisionner la créance à 100%.

Le risque de liquidité concerne le niveau d'endettement et la capacité du Groupe à pouvoir financer son développement.

Au 30 septembre 2009, le Groupe se finançait suivants trois modalités principales :

- crédit moyen terme
- crédit bail et contrat de location longue durée
- facilité de caisse et crédit de campagne

L'essentiel des contrats de crédit moyen terme ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé, à l'exception de deux banques (5 emprunts représentant un restant dû de 6,4 M€ au 30 septembre 2009), pour lesquelles le Groupe au 30 septembre 2009 ne respectait pas les engagements.

A la date du présent document, les banques concernées n'avaient pas fait part à la société de leurs intentions de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible. Par ailleurs, la société avait reçu de la part de Financière de la Coriandre, détenue par Acto, l'engagement de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie. Au 30 décembre 2009, la CCAS, nouvel actionnaire majoritaire de la Ciat a indiqué qu'elle ferait face aux besoins de trésorerie de la Ciat par des apports en compte courant. Cette décision a été autorisée lors du Conseil de Surveillance du 30 décembre 2009.

Risque de taux : le Groupe est exposé aux fluctuations de taux : sur un encours total de dettes financières courantes et non courantes de 41 M€, les dettes financières à taux variables représentent 17 M€. De ce fait, une variation de taux à la hausse de 1 % calculée sur l'encours au 30 septembre 2009 aurait une incidence négative de 170 K€ sur le résultat financier.

La C.I.A.T a mis en place une couverture de taux sur Euribor pour 7 M€ qui vous est décrite en annexe des comptes consolidés.

Par ailleurs, l'analyse des principaux risques fait l'objet d'un chapitre dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne.

7. Mandats sociaux des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire au 30/09/09

M. André TRIGANO, Président du Conseil de Surveillance :

Administrateur

AGC, SA au capital de 550 192 €,
Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de
Reuilly

M. Patrice TRIGANO, Membre du Conseil de Surveillance :

Gérant

L'Européenne de Gestion, SCI au capital de
1 524,49 €,

	Siège social à 75006 Paris, 4bis rue des Beaux Arts
Président du Conseil d'Administration	S.A.I.T., SA au capital de 38 112,45 €, Siège social à 75006 Paris, 4bis rue des Beaux Arts
Gérant	S. D.A., TRI 1, TRI 2, TRI 3, TRI 4, SARL au capital de 7 622,45 € chacune, Siège social à 75006 Paris, 4bis rue des Beaux Arts
Administrateur	AGC SA au capital de 550.192 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly

Mme Vanessa KHAYAT, Membre du Conseil de Surveillance, sans autre mandat

Mme Célia TRIGANO, Membre du Conseil de Surveillance, sans autre mandat

M. René TEULIER, Membre du Conseil de Surveillance, sans autre mandat

M. Marc MANASTERSKI, Membre du Conseil de Surveillance, depuis le 21 mars 2008

Informations non disponibles

M. Gilles BENOIST, Membre du Conseil de Surveillance :

Directeur Général	CNP Assurances 4 pl Raoul Dautry 75015 PARIS
Administrateur	CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex CNP Capitalia Vita) Piazza Durante 11 20131 Milano, Italia
Membre du Comité des rémunérations	CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex CNP Capitalia Vita) Piazza Durante 11 20131 Milano, Italia
Représentant permanent	CNP Assurances, Administrateur de la société CNP Caution SA au capital de 7 683 430,47 €, siège social à 75015 Paris 4 place Raoul Dautry
Administrateur	Caixa Seguro (Société de droit brésilien) Sector Comercial Norte, Quadra 01, N°77, Bloco A Edificio Number One – 15 andar 70710-500 Brasilia – DF Brasil

Représentant permanent	CNP Assurances, Gérant des SCI CNP Immobilier , CNR-CIMO , Ilôt A 5 B , Issy Desmoulins, le Sextant, Rueil Newton, SCI du 136 rue de Rennes, SCI Immobilière de l'Amiral, SCI de la CNP, SCI Immobilière Montagne de la Farge, SCI Immobilière Paris Belvédère, Société Foncière de la CNP, SICAC, Vendôme Europe
Représentant permanent	CNP Assurance, Présidente des SAS 83 avenue Bosquet, Pyramides et Spific
Administrateur	Sino French Life Insurance (société de droit chinois) Hua BIn International Building 1206 N°8 Yongandongli Jianguomenwaidajie Beijing 100022 P.R CHINA
Administrateur Président du comité des comptes Président du comité de contrôle interne Des risques et de la conformité	Dexia SA (société de droit belge) Place Rogier, 11 1210 BRUXELLES
Membre du comité de Direction Groupe	Caisse des dépôts 56 rue de Lille 75356 Paris 07 SP
Administrateur et membre du comité stratégique Depuis le 22 Juillet 2008	Suez Environnement Company SA 1 rue d'Arstog 75008 Paris
Président	FFSAA (Fédération française des sociétés anonymes d'assurance) 26 Bd Haussmann 75009 Paris

M. Jean-Marc SCEO, Membre et Vice Président du Conseil de surveillance depuis le 14 janvier 2008:

Président, Président du Comité de surveillance	Financière de la Coriandre, SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Président du Conseil d'Administration	AGC, SA au capital de 550 192 €, Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly
Directeur Général	Financière de la Belladone, SAS au capital de 50.000 euros Siège social à 75008 Paris, 148 Boulevard Haussmann

Président	Financière de Louzaouenn SAS au capital de 6 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Membre du Comité des actionnaires	Financière de l'Aspérule, SAS au capital de 2 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Représentant de la masse des titulaires de BSA M	Financière de l'Aspérule, SAS au capital de 2 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Représentant permanent	GPE, représentant de la masse des titulaires d'OCA de Financière de l'Aspérule, SAS au capital de 2 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Représentant permanent	GPE, membre du comité stratégique de Financière de Louzaouenn, SAS au capital de 6 000 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Représentant permanent	GPE, Président de Financière de la Garance SAS au capital de 100 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Représentant permanent	Financière de la Valériane SAS au capital de 3 250 000 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Président (depuis le 30/06/2009)	Financière de la Cardamome SAS au capital de 2 625 669 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Membre du Comité des actionnaires puis Président du Comité des actionnaires depuis le 30/06/2009	Financière de la Cardamome SAS au capital de 2 625 669 € Siège social à 75008 Paris 148 Boulevard Haussmann
Membre du Comité des actionnaires puis Vice Président Du Comité des actionnaires depuis le 30/06/2009	Pomme de Pain SAS au capital de 11 663 601 €, Siège social à 75014 Paris, 6-8 boulevard Jourdan
Président et Membre du Conseil de Surveillance	RISK & CO, SA au capital de 482 990 €

	Siège social à 75008 Paris 52, rue de la Bienfaisance
Membre du Conseil de surveillance depuis le 18/12/2008	Santoline
	SAS au capital de 4 520 000 € Siège social à 75008 Paris, 148 Boulevard Haussmann
Représentant de la masse des titulaires des OC	Financière de la Santoline SAS au capital de 4 520 000 € Siège social à 75008 Paris, 148 Boulevard Haussmann
Membre du Comité des actionnaires	Financière de la Bardane SAS au capital de 2 380 000 € Siège social à 75008 Paris, 148 Boulevard Haussmann
Représentant de la masse des titulaires des BSA M	Financière de la Bardane SAS au capital de 2 380 000 € Siège social à 75008 Paris, 148 Boulevard Haussmann

M. Alexandre BONNECUELLE, membre du Conseil de surveillance jusqu’au 8 novembre 2008

Représentant permanent jusqu’au 08/11/2008	Financière de la Coriandre, Membre du Conseil de Surveillance de la société C.I.A.T. SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 boulevard Haussmann
Membre du Comité de surveillance	Financière de la Coriandre, SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 boulevard Haussmann
Administrateur	Auto Escape SA au capital de 5 263 851 € 137, rue Jacquard 84120 Pertuis
Membre du Comité Stratégique	Auto Escape SA au capital de 5 263 851 € 137, rue Jacquard 84120 Pertuis

M. Thibaud Gachet, membre du Conseil de surveillance depuis le 8 novembre 2008

Représentant permanent	Financière de la Coriandre, Membre du Conseil de Surveillance de la société C.I.A.T. SAS au capital de 2 000 000 €, Siège social à 75008 Paris 148 boulevard Haussmann
Membre du Comité des actionnaires	Pomme de Pain

depuis le 30/06/2009

SAS au capital de 11 663 601 €,
Siège social à 75014 Paris, 6-8 boulevard
Jourdan

M. Alain BERAL, Président du Directoire, Directeur commercial et marketing

Président du Conseil d'Administration

Cehpa, SA au capital de 800 000 €,
Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de
Reuilly

Administrateur

Elan Béarnais Pau Orthez SA Economie mixte
au capital de 952 806,25 €,
Siège social à 64000 Pau, boulevard du Cami
Salie

Gérant

SCI STOUNOTTE au capital de 1 000 €,
Siège social à 40400 MEILHAN Chemin rural
Lesgourets

Gérant

BERAL Conseil
EURL au capital de 5 000 €
Siège social à 75015 Paris, 41 rue de la
Procession

M. Gérard CALMONT, Membre du Directoire, Directeur des productions

Représentant permanent

C.I.A.T. Président de la société IAS & André
Trigano, SAS au capital de 60 000 €, Siège
social à 75012 Paris 111-113 rue de Reuilly

Gérant

Les Etapes André Trigano SARL au capital
de 7 622,45 €,
Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de
Reuilly

Directeur Général, Représentant permanent

C.I.A.T. Président de la société C.I.A.T
Production, SAS au capital de 7 504 000 € ZI
09270 Mazères

Directeur Général, Représentant permanent

C.I.A.T. Président de la société C.I.A.T
Locations, SAS au capital de 3 729 000 € ZI
09270 Mazères

M. Olivier Ortin, Membre du Directoire, Directeur administratif et financier

Représentant permanent

C.I.A.T. Administrateur de la société
Cehpa, SA au capital de 800 000 €,
Siège social à 75012 Paris 111-113 rue de
Reuilly

8. Proposition d'affectation du résultat social

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2009 ressort à – 3 420 844 € et nous vous proposons d'affecter la perte au Report à Nouveau, qui s'élèverait alors à - 2 738 538 €

Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividendes.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Actions	Exercice	Dividende par action payé	Avoir fiscal
1.231.200 actions de 4 €	2007/2008	0	
1.231.200 actions de 4 €	2006/2007	0,12	Non applicable
1.231.200 actions de 4 €	2005/2006	0	

9. Proposition de jetons de présence :

Au titre de l'exercice 2008/2009, il n'avait pas été alloué de jetons de présence.

Le Directoire propose à l'Assemblée générale qu'au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, il ne soit pas versé de jetons de présence au Conseil de surveillance.

10. Personnes détenant des participations significatives dans la société

En application des dispositions de la loi, nous vous signalons que les actionnaires détenant au 30 septembre 2009 plus de 5% du capital de la société sont les suivants :

	30.09.09		30.09.08		30.09.07	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
AGC	463 893	37,7%	463 892	37,7%	463 892	37,7%
André Trigano	185 079	15,0%	184 849	15,0%	184 849	15,0%
Financière de la						
Coriandre (1)	338 663	27,5%	338 633	27,5%	338 633	27,5%
Proméo	134 197	10,9%	133 697	10,9%	133 697	10,9%
Autres	106 605	8,7%	109 210	8,9%	108 993	8,9%
Actions propres	2 763	0,2%	919	0,1%	1 136	0,1%
Total	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%	1 231 200	100,0%

(1) Financière de la Coriandre est une société holding intégralement détenue par le FCPR Acto, qui est gérée par Finama Private Equity

Les informations relatives aux détenteurs du capital à la date d'arrêté des comptes sont présentés au paragraphe « Evénements postérieurs à la Clôture »

11. Bourse et vie du titre

Le 24 novembre 1987, les actions de notre société furent inscrites au marché hors-cote de la Bourse des valeurs de Lyon à 176 F.

Le 29 novembre 1989, sur cette même place boursière, ces actions, dont le nominal avait été au préalable ramené de 100 F à 25 F, étaient inscrites à la cote du Second marché à 149 F ; il a été décidé d'attribuer une action gratuite pour dix anciennes le 2 décembre 1994, le 9 septembre 1997 et le 24 mars 1999.

Faisant suite à l'Assemblée Générale et du 29 novembre 2007 et du 6 juillet 2009 la société a effectué des rachats d'actions dans le cadre des besoins exclusifs d'un contrat de liquidité. La société a ainsi racheté entre le 1er octobre 2008 et le 30 septembre 2009, un nombre total de 2 284 actions et a vendu 40 actions *. Compte tenu des 919 actions détenues à l'ouverture de l'exercice, le nombre d'actions propres s'établit à 2 763 au 30 septembre 2009. La valeur comptable de ces actions ressort à 167 598,13 € soit une valeur unitaire de 60,66 euros.

* Erratum : Lire : « 440 actions »

12. Participation des salariés au capital

Il n'existe aucune participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2009 dont les titres font l'objet d'une gestion collective ou dont les salariés n'ont pas la libre disposition.

La résolution présentée en ce sens à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire tenue le 31 mars 2008 a été rejetée. En conséquence, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 al.2, une Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée au plus tard pour le 31 mars 2011 afin de proposer aux actionnaires un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan épargne entreprise ou d'un plan épargne groupe. En revanche, si une telle Assemblée Générale Extraordinaire devait se prononcer d'ici cette date sur un tel projet de résolution, un nouveau délai commencerait à courir.

13. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 4 438 euros.

14. Tableau des résultats des cinq exercices et tableau de variation des capitaux propres

Au présent rapport sont annexés, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau de variation des capitaux propres.

15. Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-88 du Code de commerce d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 dudit Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de surveillance.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment informés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial. »

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

Nature des indications	30.09.05	30.09.06	30.09.07	30.09.08	30.09.09
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social					
Actions :					
* composant le capital social					
° Nombre	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200
° Valeur nominale	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
* émises au cours de l'exercice					
° Nombre					
° Valeur nominale					
* remboursées pendant l'exercice					
° Nombre	-	-			
° Valeur nominale	-	-			
Nombre des actions ordinaires existantes	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200	1 231 200
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-			
Nombre maximal d'actions futures à créer					
* par conversion d'obligations	-	-			
* par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires Hors Taxes	17 636 665	16 876 213	4 919 956	3 695 846	3 914 416
Résultats avant impôts					
participation et charges calculées (amortissements et provisions)	2 685 926	1 093 392	-99 525	310 854	-3 087 564
Impôts sur les bénéfices	-151 859	-619 752	-76 692	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôts, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	895 927	-1 556 197	-286 236	1	-3 420 844
Montant des résultats distribués	492 480	-	147 744	-	- (1)
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	2,30	1,39	-0,02	0,25	-2,51 (2)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,73	-1,26	-0,23	0	-2,78 (2)
Dividende versé à chaque action	0,40				(1+2)
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	178	150	29	28	29
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 389 936	4 180 363	1 330 919	1 364 261	1 427 610
Montant de la somme versée au titre des avantages sociaux					

(1) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée des Actionnaires du 31/03/2010

(2) Par action de 4 euros de nominal

IV.4 Rapport du Président du conseil de surveillance à l'assemblée générale du 31 mars 2010 sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne prévu par les articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce

« Le Groupe se réfère à la gouvernance décrite dans le Code de Gouvernance d'Entreprises des sociétés cotées AFEP/MEDEF du 8 décembre 2008. Ce document est disponible sur le site Internet du MEDEF : http://www.medef.fr/medias/files/137928_FICHER_0.pdf

1. Gouvernance

1.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1.1. Conseil de Surveillance :

Au 30 septembre 2009, le Conseil de surveillance est composé de 9 membres nommés pour 6 ans.

Au sens du Code de Gouvernance AFEP/MEDEF, deux membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendant car ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe, ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Il s'agit de Monsieur Gilles BENOIST et de Monsieur René TEULIER.

Les autres membres du Conseil représentent les principaux actionnaires de la société.

Pour des raisons historiques, la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée à 6 ans et non à quatre ans comme le recommande le Code de Gouvernance. Il n'est pas prévu de modifier statutairement cette durée.

Le renouvellement des mandats, conformément au Code de Gouvernance est échelonné dans le temps.

Le Conseil de Surveillance de la Compagnie Internationale André Trigano s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009. Le taux d'assiduité a été de 61%.

Les membres du Conseil sont convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les représentants de la Délégation Unique du Personnel ont été convoqués à toutes les réunions.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux Conseils qui arrêtent les comptes, soit deux fois dans l'exercice. Ils y ont effectivement participé.

Les principaux sujets débattus lors des Conseils sont les suivants :

- Arrêté des comptes annuels et semestriels
- Suivi des principaux indicateurs d'activité et des budgets d'investissements
- Politique d'investissement
- Conditions de rémunérations des mandataires sociaux
- Programme de rachat d'actions
- Projet de reprise d'exploitation de terrains de camping

Lors de chaque Conseil, le Directoire remet un rapport sur l'activité de l'entreprise, sur les principaux chantiers en cours et sur tout élément pouvant avoir un impact significatif sur le bon fonctionnement de l'entreprise. Ces documents sont remis aux membres du Conseil au moins trois jours avant la tenue du Conseil.

Les pouvoirs du Directoire sont limités par l'article 14 des statuts :

« Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, il a été convenu que le Directoire ne pourra prendre les décisions décrite au paragraphe 2.2.2, sans y avoir été autorisé au préalable par une décision du Conseil de surveillance.

Il n'est pas prévu d'entamer à court terme un processus d'évaluation des travaux du Conseil.

1.1.2. Comité de suivi :

Le Comité de Suivi se réunit normalement 10 fois par an. Il examine le rapport d'activité qui intègre notamment un reporting sur les principaux indicateurs (réservations et volume d'activité, prise de commande, suivi des investissements, suivi des créances clients, évolution de la trésorerie...) et consacre une de ses réunions à la revue du système de contrôle interne en examinant les méthodes d'identification des risques, les principes d'organisation et de fonctionnement de la Direction Financière du groupe et la synthèse des missions réalisées par cette Direction. Participent aux réunions le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance, le Président du Directoire, et le Directeur Financier.

Le Directoire informe et recueille l'avis du Comité de suivi sur tout changement de méthode d'évaluation et transmet toute information qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine du Groupe.

1.1.3. Comité de suivi des investissements :

Un budget d'investissement est autorisé en Conseil de Surveillance. Ce budget reprend le détail des différents investissements budgétés pour chaque filiale.

Ce comité est constitué par le Président du Directoire, du Directeur Financier, des contrôleurs de gestion et du directeur d'exploitation de Campéoles. Le comité d'investissement suit le niveau des budgets et la bonne affectation des dépenses d'investissements ainsi que leur rentabilité. Il se réunit une fois par mois.

1.1.4. Comité de rémunération :

Le Comité de rémunération est composé du Président du Conseil de Surveillance et du Vice Président du Conseil de Surveillance. Il se réunit une fois par an pour fixer la rémunération des membres du Directoire (fixe et variable) et l'octroi le cas échéant d'avantages complémentaires.

Dans le cadre de la détermination des rémunérations, le Comité appliquait déjà les principes retenus par le Code de Gouvernance, à savoir exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence et mesure.

Pour l'exercice 2008-2009, les rémunérations des membres du Directoire sont composées d'une partie fixe (entre 80 et 88%) et d'une partie variable).

La partie variable repose sur la réalisation d'objectifs prévisionnels (atteinte d'un objectif en terme d'EBE, et d'atteintes d'objectifs personnels).

Le Président du Directoire bénéficie, en cas de départ forcé, sauf en cas de faute lourde, d'une indemnité égale à neuf mois de salaire brut.

Les membres du Directoire bénéficient le cas échéant d'un véhicule de fonction et sont affiliés aux différents contrats Groupe (mutuelle santé, prévoyance).

Ils bénéficient également du remboursement de leurs frais professionnels.

Il n'existe pas en revanche de système de retraite chapeau, d'attribution de stock options et d'attribution gratuite d'actions.

Le Directoire peut proposer la distribution éventuelle de jetons de présence. Le Conseil de surveillance peut le cas échéant suivre l'avis du Directoire.

Le Conseil de surveillance et les comités ont un accès direct à l'information désirée après des responsables opérationnels.

Du fait de la taille de la société, de l'organisation et de la composition du Conseil de surveillance, il n'est pas prévu à court terme de mettre en place formellement d'autres comités spécialisés.

1.2. Participation des actionnaires à l'Assemblée

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée quel que soit le nombre de ses actions. Nul ne peut représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Toutefois, pour y assister ou s'y faire représenter ou voter par correspondance :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif sur les registres de la société tenus par la BNP Paribas Securities Services 3 rue d'Antin 75002 PARIS au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, et n'ont aucune formalité de dépôt à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte une attestation de participation constatant l'enregistrement comptable de leurs titres au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris,

A compter de la convocation, la société tiendra à la disposition des actionnaires des formules uniques de procuration et de vote par correspondance, au siège social de la société auprès de la Responsable Juridique. La demande, faite par écrit, doit être déposée ou reçue au siège social de la société au plus tard six jours avant la date prévue de l'Assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée présentées par les actionnaires en application de l'article 128 du décret du 23 mars 1967, le Comité d'entreprise ou le cas échéant, les associations d'actionnaires, doivent être envoyées au siège social au plus tard 25 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

1.3. Publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du code de commerce

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible CIAT sont inclus dans le rapport de gestion, conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce.

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Objectifs de la société

Les objectifs recherchés dans la mise en œuvre du contrôle interne sont les suivants :

- Réalisation et optimisation des opérations
- Fiabilité des informations financières
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur
- Respect des budgets
- Respect des procédures internes
- Appréciation réelle des valeurs des actifs et des risques liés à des non paiements.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise (risques externes) et les risques d'erreurs ou de fraudes (internes), en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme pour tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le présent rapport a été établi principalement sur la base des informations communiquées ci-après :

2.2. Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

2.2.1. Les procédures de contrôle interne :

Elles font l'objet d'un suivi permanent visant à s'assurer de leur pertinence au regard notamment de la nature des risques propres à chaque activité et du coût économique de leur mise en place. Il existe des procédures d'engagement des investissements, de contrôle des flux, des signatures bancaires.

En 2007, le management avait renforcé les procédures et la gouvernance. En 2008, les personnes et comités mis en place ont fonctionné.

» **Mise en place de contrôleurs de gestion : il avait été mis en place un contrôleur de gestion par activité (camping et industrie) ; le dispositif a été renforcé par la mise en place d'un contrôleur junior en charge de EAT et du siège.**

Ils s'emploient à l'harmonisation, la collecte, la consolidation et l'analyse des informations.

Dans le détail, il s'agit :

- de valider les budgets annuels et d'en suivre l'utilisation et /ou l'atteinte
- d'établir des forecasts
- de valider inventaires, calculs de prix de revient, et des prix de vente (marges)
- de suivre l'évolution des résultats et d'établir les prévisions de clôture des entités du Groupe
- d'identifier les principaux risques auxquels le Groupe est confronté en matière de sécurité et de sûreté
- de définir les plans d'action visant à améliorer la prévention
- de décider, si nécessaire, les mesures d'urgence exigées par les circonstances
- d'écrire et de vérifier l'application des procédures d'engagement
- de fournir un reporting et un tableau de bord de ratios pour aide à la décision

Ils peuvent, à la demande de la direction, diligenter tout contrôle sur les filiales dont ils ont la charge

» **Mise en place du comité de contrôle des créances et des stocks.**

Ce comité examine les créances échues, évalue le risque de non paiement, et décide des provisions à comptabiliser

Il examine également les niveaux de stocks et peut décider de dépréciations.

Ce comité se réunit une fois par mois

2.2.2. *Limitation du pouvoir du Directoire :*

Le Directoire devra obtenir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour les décisions de :

- cession ou de liquidation d'une des activités conduite par la CIAT et ses filiales ;
- acquisition, cession, liquidation de société ayant pour activité la gestion de terrains de camping ou de fonds de commerce de gestion de terrains de camping ;
- investissements pour un montant supérieur à 200 000 € par investissement ;
- emprunt pour un montant supérieur à l'enveloppe globale annuelle votée par le Conseil de Surveillance ;
- toutes cessions d'actions ou de parts sociales détenues par toutes filiales sauf au profit d'une personne nommée administrateur ou membre du Conseil de Surveillance desdites filiales et pour le nombre d'actions nécessaires à l'exercice dudit mandat ;
- toute acquisition ou cession des actions propres de la CIAT , effectuée dans le cadre de toute autorisation conféré au Directoire, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, d'opérer en bourse sur lesdites actions.

Lien avec le Conseil de Surveillance :

» **Comité de suivi** : Le Directoire communique régulièrement aux Président et Vice-président du Conseil de Surveillance le résultat de ses travaux, de manière à faciliter l'exercice par celui-ci de sa fonction de surveillance et de contrôle, en portant à sa connaissance tous les points significatifs susceptibles de poser problème ou d'appeler une délibération particulière. Le Directoire informe également le Conseil des principales questions ou observations formulées lors des réunions des comités cités plus haut, et des réponses apportées par le Directoire et les cadres du Groupe. Cette restitution prend la forme d'un rapport à destination du Président et du Vice-président du Conseil de Surveillance et mentionne notamment la nature des thèmes évoqués et les options retenues.

2.2.3. *Les Commissaires aux comptes*

Ils présentent leurs conclusions sur les arrêtés semestriels et annuels des comptes du Groupe au Conseil de Surveillance, en présence du Président du Directoire et du Directeur Financier.

2.2.4. *Référentiels de contrôle interne*

a) Chartes

Les procédures de contrôle interne ont été formalisées principalement par les documents spécifiques suivants :

- Règlement intérieur de chaque établissement
- Règlement intérieur du terrain de camping
- Manuel du gestionnaire du terrain de camping

b) Notes de procédure

Le Directoire établit des notes de procédures pour encadrer les imputations de charges ou les autorisations de dépenses

c) Structure des responsabilités et délégations de pouvoir

Le responsable de l'établissement a une large autonomie sur les opérations courantes de gestion assortie d'un contrôle interne permettant de suivre l'évolution des dépenses. Il a reçu une délégation de pouvoir sur son site.

Chaque unité économique de gestion dispose d'un budget détaillé par nature de dépense et par activité, approuvé au début de l'exercice qui commence.

Enfin, certains membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la CIAT sont soit mandataires sociaux soit administrateurs des filiales du groupe et exercent à ce titre les contrôles qu'ils jugent nécessaires.

d) Fixation des objectifs et performances

Le budget permet la fixation d'objectifs pour les commerciaux et les gestionnaires d'unité. Une partie de la rémunération variable dépend de la réalisation de ces objectifs.

Le budget est présenté par le Directoire au Conseil de Surveillance en début d'exercice. Le directoire en est responsable de l'exécution devant le Conseil de Surveillance, dont il rend compte au travers des comités de suivi.

2.2.5. *Processus d'élaboration des états financiers*

Les processus visent à assurer une gestion comptable et un suivi rigoureux des activités du Groupe.

La Direction Financière centralise l'ensemble des données comptables, financières, juridique, sociales pour l'ensemble du Groupe et établit: les comptes consolidés, l'ensemble des comptes sociaux des sociétés du Groupe suivant des processus identiques pour toutes les filiales, en conformité avec la réglementation en vigueur (normes IFRS pour les comptes consolidés et PGC pour les comptes sociaux).

Les arrêtées des comptes annuels et semestriels font l'objet de réunions auxquels participent la Direction Générale, la Direction Financière et les Directions Opérationnelles concernées, puis une réunion de synthèse d'audit est organisée avec les Commissaires aux comptes avant la présentation de ces états au Conseil de Surveillance.

3. *Gestion des risques*

La gestion des risques est directement intégrée dans le fonctionnement du Groupe :

- au niveau des opérationnels dans le cadre de leur délégation,
- au niveau de la Direction Générale

Dans le cadre du fonctionnement courant de la société, la gestion des risques est assurée directement par la personne responsable du site. Celle-ci bénéficie d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'action destinés à prévenir et identifier les principaux risques. Ainsi, elle gère :

- sur l'activité Tourisme, les différents contrôles obligatoires, tels que le contrôle de la qualité de l'eau des piscines, le respect de la réglementation en matière de sécurité dans le cadre d'un établissement recevant du public (ERP)....,
- sur l'activité Industrie, la vérification de la validité des autorisations de conduite d'engins spéciaux, le contrôle des installations électriques, le respect des conditions de travail en cas d'usage de produits nocifs....

Dans la plupart des cas, et systématiquement quand la loi l'y oblige, ces vérifications sont effectuées par des sociétés de contrôle agréés.

Par ailleurs, des formations sont régulièrement organisées pour mettre à jour les compétences de chacun, notamment pour les personnes ayant la responsabilité de terrains de camping et plus particulièrement autour des sujets de sécurité.

D'autre part, certains risques sont gérés transversalement entre les deux principaux métiers du Groupe notamment pour ce qui concerne les installations et habitats mise en place sur les terrains de camping.

Enfin, le Groupe a mis en place un plan de crise dans le cas ou un sinistre lourd interviendrait lorsque les campings sont ouverts au public. Ce plan n'a été mis en œuvre qu'une fois, en été 2003 dans les campings des Landes, lors d'une tempête.

La gestion des risques du ressort de la Direction Générale recouvre des risques de nature stratégique :

- Risque financiers : la Direction Générale assure la prévention des risques de liquidité par le suivi de la prévision de trésorerie. Le financement des besoins court terme et long terme est assuré par des banques avec lesquelles le Groupe travaille depuis de nombreuses années. A ce jour, le Groupe n'a pas été impacté dans sa recherche de financement par la mauvaise conjoncture économique actuelle. Néanmoins, le management reste prudent sur ce sujet du fait de son niveau d'endettement.
- Le risque de liquidité concerne le niveau d'endettement et la capacité du Groupe à pouvoir financer son développement. Au 30 septembre 2009, le Groupe se finançait suivants trois modalités principales :
 - crédit moyen terme
 - crédit bail et contrat de location longue durée
 - facilité de caisse et crédit de campagne

L'essentiel des contrats de crédit moyen terme ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé, à l'exception de deux banques (5 emprunts représentant un restant dû de 6,4 M€ au 30 septembre 2009), pour lesquelles le Groupe au 30 septembre 2009 ne respectait pas les engagements.

A la date du présent document, les banques concernées n'avaient pas fait part à la société de leurs intentions de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible. Par ailleurs, la société avait reçu de la part de Financière de la Coriandre, détenue par Acto, l'engagement de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie. Au 30 décembre 2009, la CCAS, nouvel actionnaire majoritaire de la Ciat a indiqué qu'elle ferait face aux besoins de trésorerie de la Ciat par des apports en compte courant. Cette décision a été autorisée lors du Conseil de Surveillance du 30 décembre 2009.

- Le risque de crédit concerne essentiellement les crédits clients.

Pour l'activité Camping - client Grand Public, les règlements des séjours interviennent obligatoirement avant le début du séjour. S'agissant des clients de l'Industrie, les créances en retard de paiement sont systématiquement relancées. Un comité « Créance » se réunit une fois par mois pour suivre l'ensemble du poste Client et décide des actions précontentieuses ou contentieuses à mener. En matière de dépréciation, le premier incident de paiement (non réponse après l'envoi d'un courrier de relance en recommandé) aboutit à provisionner la créance à 100%.

- Risque de taux : le Groupe est exposé aux fluctuations de taux : sur un encours total de dettes financières courantes et non courantes de 41 M€, les dettes financières à taux variables représentent 17 M€. La C.I.A.T a mis en place une couverture de taux sur Euribor pour 7 M€ qui vous est décrite en annexe des comptes consolidés.
- Risques environnementaux : la société ne détient pas d'installations à haut risques. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie (Mazères), utilisation de produits chimiques. Toutefois, les rejets des poussières et les quantités de produits utilisés étant relativement faibles, le risque de pollution est quasiment nul.
- Risque informatique : les systèmes informatiques utilisés par le Groupe sont des produits standards couramment utilisés sur le marché. Dans le cas d'une défaillance d'un des fournisseurs, le Groupe aurait la compétence en interne pour pouvoir pallier des ces défaillances. Par ailleurs, des systèmes de sauvegarde au sein du Groupe et à l'extérieur du Groupe ont été mis en place. Les plans de reprise d'exploitation qui ont été mis en place doivent permettre au Groupe de redémarrer son activité dans des délais raisonnables et sans impact majeur.
- Risque Fournisseurs : certains fournisseurs peuvent présenter un risque important du fait de leur spécificité, notamment sur l'activité Industrie. Il n'existe pas à ce jour de programme visant à réduire ce risque.
- Risques juridiques et fiscaux : Campéole, Etapes André Trigano, Ciat DPS, Ciat Location font actuellement l'objet de contrôle de la part de l'Administration. A la date du présent rapport, ces contrôles sont toujours en cours. Le contrôle fiscal dont la CIAT a fait l'objet, a donné lieu à un redressement de 200 K€ qui a été comptabilisé dans les comptes 2007/2008. Ce contrôle n'a pas été contesté par la société. Au 30 septembre 2008, il subsistait dans les comptes une provision pour litige pour un montant de 200 K€ (voir note dans les comptes consolidés). A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre litige pouvant avoir un impact financier significatif. Par ailleurs, le Groupe pourra être exposé à d'éventuelles évolutions de la législation sur l'aménagement des terrains de camping, et sur toute évolution de la législation relative aux établissements recevant du public (ERP).

- Risque climatique : Dans le cadre de son activité d'exploitation de terrains de camping, le Groupe est significativement exposé dans le cas de conditions climatiques défavorables. Ce risque est inhérent au métier de la société et ne peut être limité que par une longue période d'exploitation, ce qui permet de répartir ce risque sur plusieurs années. Il s'agit essentiellement du risque de tempêtes, marées noires, inondations de terrains, et plus généralement de climat très pluvieux et de façon durable pendant la période de plein été.

Le 24 janvier 2009, 10 terrains de camping ont été touchés par la tempête Klaus. Du fait de la forte mobilisation des équipes, les sites ont pu ouvrir dans de bonnes conditions. Par ailleurs, du fait de la bonne couverture par les assurances, Campéole n'a pas été impacté négativement sur ses résultats. »

Paris, le 28 janvier 2010.

Le Président du Conseil de Surveillance.

IV.5 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Compagnie Internationale André Trigano - Exercice clos le 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Compagnie Internationale André Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Bry-sur-Marne, le 5 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet Gilles Hubert

Jean-Pierre Cordier
Associé

Gilles Hubert
Associé

IV.6 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société et à la date du présent document, il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'affecter de manière significative l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société ou de ses filiales.

IV.7 Informations financières historiques

IV.7.1. Comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2009

BILAN

ACTIF	Note	30.09.09	30.09.08	30.09.07
en K€				
Goodwill	3	2,289	2,216	2,216
Autres immobilisations incorporelles	4	745	869	973
Immobilisations corporelles	5	55,047	51,376	43,974
Titres mis en équivalence		382	282	167
Actifs financiers non courants	6	2,126	2,396	1,223
Actifs d'impôts différés	7	56	56	56
Actifs non courants		60,645	57,195	48,609
Stocks et en cours	8	5,977	5,710	5,319
Clients	9	4,825	5,318	6,711
Autres créances	9	7,454	6,566	9,336
Créances d'impôts	10		323	323
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11	1,102	1,043	844
Actifs courants		19,358	18,960	22,533
Actifs des activités cédées ou en cours de cession				
TOTAL ACTIF		80,003	76,155	71,142

PASSIF	Note	30.09.09	30.09.08	30.09.07
en K€				
Capital	12.1	4,924	4,924	4,924
Réserves consolidées		17,645	18,398	17,046
Actions propres	12.1	-167	-52	-53
Résultat net part du Groupe		-737	-744	1,501
Capitaux propres -Part du Groupe		21,665	22,526	23,418
Interêts minoritaires		-35	-68	-62
Capitaux propres		21,630	22,458	23,356
Provisions non courantes	13	698	380	481
Passifs financiers non courants	14	16,418	16,926	17,724
Passif d'impôts différés	7	792	624	940
Passifs non courants		17,908	17,930	19,145
Provisions courantes	13	200	200	200
Passif financiers courants	14	24,786	19,200	12,096
Fournisseurs		8,582	10,317	8,933
Autres dettes	15	6,897	6,050	7,412
Passifs courants		40,465	35,767	28,641
Passifs des activités cédées ou en cours de cession				
TOTAL PASSIF		80,003	76,155	71,142

COMPTE DE RESULTAT

en K€	Note	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Chiffre d'Affaires	16	45,096	43,683	41,651
Autres produits de l'activité	17	8,489	12,376	7,722
Achats de matières premières et marchandises		-6,464	-10,124	-6,749
Variation de stocks		998	-1,789	680
Autres achats et charges externes		-21,943	-19,634	-18,993
Charges de personnel		-15,097	-14,336	-13,498
Impôts et taxes		-1,595	-1,252	-1,198
Dot. nettes aux amortissements et provisions		-7,172	-6,147	-6,225
Autres charges et produits		-327	-1,377	-1,016
Résultat opérationnel courant		1,985	1,400	2,374
Autres charges non courantes	2.5	-247	-200	-
Résultat opérationnel	16	1,738	1,200	2,374
Produits financiers		59	127	94
Charges financières		-2,435	-1,996	-1,658
Résultat financier	18	-2,376	-1,869	-1,564
Impôts	19	-168	148	-381
Quote part du résultat des sociétés mise en équivalence		53	156	85
Résultat net des activités poursuivies		-753	-365	514
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	20		-399	962
Résultat net de l'exercice		-753	-764	1,476
Intérêts minoritaires		16	20	25
Résultat net - part du Groupe		-737	-744	1,501
Résultat net par action	12.3	-0.60 €	-0.60 €	1.22 €
Résultat net par action dilué	12.3	-0.60 €	-0.60 €	1.22 €
Résultat net par actions des activités cédées/ en cours de cession	12.3	0.00 €	-0.32 €	0.78 €

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	Note	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Résultat net - part du Groupe		-737	-744	1,501
Part des minoritaires		-16	-20	-25
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	20		-399	962
Résultat net des activités poursuivies		-753	-365	514
Quote part des sociétés mise en équivalence		-53	-156	-85
Dot. nette aux amortissements et provisions		7,272	5,880	5,928
Effet net des désactualisations				
Charges d'impôts (courants et différés)	19	168	-148	381
Intérêts net compris dans le cout de l'endettement financier	18	2,376	1,869	1,564
Perte (profit) sur cession d'actifs immobilisés et VPM		442	-374	-299
Autres éléments sans effet de trésorerie				
Marge brute d'autofinancement		9,452	6,706	8,003
Impôts versés				
Marge brute d'autofinancement après intérêts et impôts		9,452	6,706	8,003
Variation du besoin en fonds de roulement	21	-1,083	3,569	-5,118
Flux net de trésorerie générés par l'activité		8,369	10,275	2,885
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles		-5,520	-11,113	-10,181
Acquisition d'immob. financières		-60	-1,226	-104
Cession d'immob. corporelles et incorporelles		371	1,378	1,494
Cession d'immob. Financières		255	8	12
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-4,954	-10,953	-8,779
Intérêts nets compris dans le cout de l'endettement financier	18	-2,028	-1,869	-1,564
Dividendes versés			-149	
Augmentation des dettes financières	14	10,142	13,301	11,312
Remboursement des dettes financières	14	-11,355	-10,194	-13,973
Subventions d'investissement				
Achats et ventes d'actions propres		-115	-7	-5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-3,356	1,082	-4,230
Flux net de trésorerie généré par les activités cédées			-205	9,578
Variation de trésorerie		59	199	-546
Trésorerie nette à l'ouverture	11	1,043	844	1,390
Variation de trésorerie		59	199	-546
Trésorerie nette à la clôture	11	1,102	1,043	844

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€	Capital	Capital	Réserves consolidées	Actions propres	Autres	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 30.09.06 publié	1,231,200	4,924	19,157	-48		-1,884	22,149
Correction d'erreur (1)						-227	-227
Capitaux propres au 30.09.06 rectifié	1,231,200	4,924	19,157	-48		-2,111	21,922
Affectation			-2,111			2,111	0
Résultat						1,501	1,501
Autres				-5			-5
Capitaux propres au 30.09.07	1,231,200	4,924	17,046	-53		1,501	23,418
Dividendes distribués						-149	-149
Affectation			1,352			-1,352	0
Résultat						-997	-997
Autres				1			1
Capitaux propres au 30.09.08	1,231,200	4,924	18,398	-52		-997	22,273
Correction d'erreur (2)						253	253
Capitaux propres au 30.09.08 rectifié	1,231,200	4,924	18,398	-52		-744	22,526
Dividendes distribués							0
Affectation			-744			744	0
Résultat						-737	-737
Autres				-115	-9		-124
Capitaux propres au 30.09.09	1,231,200	4,924	17,654	-167	-9	-737	21,665

(1) La correction d'erreur correspond à des charges sur cession de VNC d'habitats non comptabilisée sur l'exercice 2006

(soit 341 K€ de charges moins l'impôt correspondant de 114 K€)

(2) Correspond aux réajustements des durées d'amortissements des biens acquis dans le cadre des contrats de location-financements et qui n'avaient pas été pris en compte lors de la publication des comptes consolidés 2008

Tableau de variation des intérêts minoritaires

en K€	Réserves	Résultat	Variation de périmètre	Total
Au 30.09.07	-37	-25		-62
Affectation	-25	25		0
Résultat		-5		-5
Au 30.09.08	-62	-5		-67
Affectation	-5	5		0
Autres			48	48
Résultat		-16		-16
Au 30.09.09	-67	-16	48	-35

La variation de périmètre correspond au rachat des actions minoritaires de la société IAS et AT

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Cie Internationale André Trigano (CIAT) est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 4 924 000 €.

Le siège social est situé au 111 rue de Reuilly – 75012 Paris

N° RCS : 732 067 954

Le groupe exerce deux activités autour de l'hôtellerie de plein air :

- **au travers de la marque Campéole, le groupe est le premier exploitant français de camping,**
- **le groupe fabrique et commerciale des bungalows toilés à destination des campings ou des collectivités**

Les états présentés ci-après sont établis en K€ et ont été arrêtés par le Directoire le 28 janvier 2010

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe C.I.A.T. sont établis en conformité avec les normes internationales d'information financière applicable telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2008-2009 sont les suivantes :

- Amendements IAS 39 et IFRS 7, reclassement d'actifs financiers (adoptés UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008)
- Amendements IAS 39 et IFRIC 9, dérivés incorporés (adoptés UE, applicables aux clôtures annuelles à compter du 30 juin 2009)

Les nouvelles normes internationales appliquées pour la première fois dans les états financiers au 30 septembre 2009 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- IAS 1 révisé, présentation des états financiers, (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement à IAS 23, coût d'emprunts (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement à IAS 27, états financiers consolidés et individuels (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendement IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement IAS 39, éléments éligibles à une opération de couverture (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendement IAS 38 - (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Révision IFRS 1, (adopté UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 2, paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 3 révisé, regroupements d'entreprises (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 12, accords de concession de services (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- IFRIC 13, programme de fidélisation des clients (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 14, IAS 19, limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (adoptée UE, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 15, contrats pour la construction de biens immobiliers (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 16, couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 17, distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires -dividendes en nature-, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 18, transfert d'actifs provenant de clients (application prospective à compter du 1er juillet 2009)

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de normes IFRS non encore obligatoires.

L'application future de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

1.1 – ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes, la C.I.A.T. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La compagnie revoit ses estimations et appréciations de façon régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ces futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- Les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réalisés les tests de dépréciation des goodwill (Cf. Note 1.7 et 3.1)
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements en matière de départ à la retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'actualisation et d'évolution des salaires, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs. (Cf. Note 1.13.2)
- Les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels du groupe (Cf. Note 1.13.1)
- Les durées d'utilisation prévues des immobilisations ou des composants d'immobilisations corporelles ainsi que les valeurs résiduelles retenues pour certains actifs qui ont vocation à être cédés de façon récurrente. (Cf. Note 1.6.3)

Facteurs de risques financiers

Le risque de crédit concerne essentiellement les crédits clients.

Pour l'activité Camping - client Grand Public, les règlements des séjours interviennent obligatoirement avant le début du séjour. Pour les clients de l'Industrie, les créances en retard de paiement sont systématiquement relancées. Un comité « Créance » se réunit une fois par mois pour suivre l'ensemble du poste client et décide des actions précontentieuses ou contentieuses à mener. En matière de dépréciation, le premier incident de paiement (non réponse après l'envoi d'un courrier de relance en recommandé) aboutit à provisionner la créance à 100%

Le risque de liquidité concerne le niveau d'endettement et la capacité du Groupe à pouvoir financer son développement.

Au 30 septembre 2009, le Groupe se finançait suivants trois modalités principales :

- crédit moyen terme

- crédit bail et contrat de location longue durée
- facilité de caisse et crédit de campagne

L'essentiel des contrats de crédit moyen terme ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé, à l'exception de deux banques (5 emprunts représentant un restant dû de 6,4 M€ au 30 septembre 2009), pour lequel le Groupe au 30 septembre 2009 ne respectait pas les engagements. A la date du présent document, les banques concernées n'avaient pas fait part à la société de leurs intentions de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible. Par ailleurs, la société avait reçu de la part de Financière de la Coriandre, détenue par Acto, l'engagement de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie. Au 30 décembre 2009, la CCAS, nouvel actionnaire majoritaire de la Ciat a indiqué qu'elle ferait face aux besoins de trésorerie de la Ciat par des apports en compte courant. Cette décision a été autorisée lors du Conseil de Surveillance du 30 décembre 2009.

La note 14 – Passifs Financiers de l'annexe fait partie intégrante du risque de liquidité.

Risque sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque lié à l'évolution des taux d'intérêts sur ses emprunts à taux variable. L'endettement financier à taux variable est de 17 025 K€ au 30 septembre 2009.

Une variation à la hausse de 1 point des taux d'intérêt aurait un impact négatif de 170 K€ sur le résultat financier du Groupe.

La note 14 – Passifs Financiers de l'annexe fait partie intégrante du risque sur taux d'intérêt.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités en France et dans la zone Euro. Il n'est donc pas exposé à ce risque.

1.2 – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La C.I.A.T présente ses états financiers conformément à la norme IAS 1.

1.2.1 PRESENTATION DU BILAN

Le bilan est présenté suivant la distinction entre actifs et passifs, courants et non courants.

Les actifs et passifs courants sont ceux qui sont destinés à la vente ou à la consommation dans le cadre du cycle d'exploitation, ou qui doivent être réalisés dans un délai de 12 mois après la date de clôture.

Les actifs ou groupes d'actifs non courants détenus en vue de la vente ainsi que les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont regroupés dans des rubriques spécifiques du bilan conformément à la norme IFRS 5.

1.2.2 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est présenté selon une analyse des charges par nature.

Il se décompose entre un résultat opérationnel courant et des éléments opérationnels non courants, lesquels correspondent aux autres éléments opérationnels ayant un caractère inhabituel, peu fréquent et de montants particulièrement significatif. Il peut s'agir notamment :

- des coûts des restructurations et des plans de cessation anticipée d'activité des salariés ;
- des pertes de valeur des goodwills ;
- des pertes de valeur et les résultats de cession des actifs corporels et incorporels ;
- du résultat de déconsolidation des filiales, sauf lorsqu'elles sont qualifiées d'activités cédées conformément à la norme IFRS 5 (présentation sur une ligne distincte du compte de résultat).

Résultat financier

Il se décompose entre :

- le coût de l'endettement, net des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- les autres charges et produits financiers qui comprennent notamment :

- les dividendes reçus de sociétés non consolidées;
- les dépréciations durables des titres de participation non consolidés ;
- les variations de valeur et les résultats de cession des titres détenus aux fins de transactions ;
- les charges financières de désactualisation des provisions pour avantages du personnel.

Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

Le résultat net d'impôt des actifs ou groupes d'actifs cédés ou détenus en vue de la cession répondant aux critères de la norme IFRS 5 est présenté dans une rubrique distincte du compte de résultat.

Il inclut le résultat net d'impôt de ces activités pendant l'exercice ainsi que le résultat net de la cession elle-même, le cas échéant.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est calculé comme décrit ci-dessus et après prise en compte du nombre d'action qui résulterait de la conversion en action d'éventuels instruments dilutifs existant à la clôture de l'exercice.

1.2.3 PRESENTATION DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode « indirecte » en partant du résultat net consolidé.

La structure de ce tableau isole, d'une part les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

La marge brute d'autofinancement est présentée avant coût de l'endettement net.

Les intérêts payés et reçus sont compris dans les flux nets générés par les opérations de financement.

Conformément à la norme IFRS 5, les flux de trésorerie nets générés par les activités cédées sont présentés dans une rubrique séparée. Les encaissements résultant des cessions d'actifs sont compris dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

1.3 – METHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les états financiers arrêtés au 30 septembre de la C.I.A.T. et de ses filiales dont elle a le contrôle exclusif ou dans lesquelles elle exerce soit un contrôle conjoint, soit une influence notable sur la gestion et la politique financière.

- Les sociétés dans lesquelles la C.I.A.T. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels la C.I.A.T. exerce un contrôle conjoint, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les titres des sociétés dans lesquelles la C.I.A.T. exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, sont consolidés par mise en équivalence. L'influence notable est appréciée individuellement pour chaque entité constituant le périmètre de consolidation.

Dans les sociétés contrôlées de façon exclusive et dont les capitaux propres sont négatifs, la part des minoritaires est prise en charge en totalité par le groupe, sauf accord explicite de prise en charge ou lorsque le financement par ces derniers n'est pas remis en cause.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

1.4 – INFORMATION SECTORIELLE

Conformément aux dispositions de la norme IAS 14, l'information sectorielle publiée par la C.I.A.T. se décline en un seul niveau :

Information par secteur d'activité

Les secteurs d'activité correspondent aux deux pôles opérationnels du groupe et à un pôle fonctionnel :

- tourisme,

- industrie,
- siège.

Les segments géographiques ne sont pas déterminés car le groupe intervient essentiellement en France.

1.5 – REGROUPEMENT D’ENTREPRISES (GOODWILL)

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les prises de contrôle d’activités ou de sociétés sont comptabilisées selon la méthode de l’acquisition, pour les opérations postérieures au 1er octobre 2004.

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l’entreprise acquise qui répondent à la définition d’actifs ou passifs identifiables sont reconnus à leur juste valeur à la date d’acquisition.

La date d’acquisition, à partir de laquelle la CIAT consolide les comptes de l’entreprise acquise, correspond à la date de sa prise de contrôle effective.

A la date d’acquisition, les passifs éventuels de l’entreprise acquise sont reconnus comme des passifs et comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable.

La différence entre le prix de revient de l’activité ou des titres de la société acquise, et la part d’intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels reconnus à la date d’acquisition, est constatée à l’actif du bilan si elle est positive, ou en résultat de l’année d’acquisition si elle demeure négative après réestimation de l’identification et de l’évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels.

L’évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l’entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d’acquisition. Au-delà de ce délai, le montant du goodwill ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, correction d’erreurs, ou reconnaissance ultérieure d’un actif d’impôt différé qui ne répondait pas aux critères d’activation à la date du regroupement.

Les goodwills ne font pas l’objet d’un amortissement récurrent, mais des pertes de valeur sont constatées si cela s’avère nécessaire sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Les UGT auxquelles un goodwill est affecté font l’objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s’il existe un indice de perte de valeur.

Pour ce faire, les goodwills sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils se rattachent en fonction de l’organisation mise en place par le Groupe. (La définition d’une UGT et la méthodologie des tests de dépréciation sont décrites dans la Note 1.7 et 3.1)

Si la valeur recouvrable d’une UGT est inférieure à la valeur comptable de ses actifs, la perte de valeur est affectée en priorité au goodwill, puis aux autres actifs non courants de l’UGT, au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise.

Lors de la cession d’une unité consolidée, le montant des goodwills affectés à cette unité est inclus dans la valeur nette comptable de l’unité cédée. Elle est donc prise en compte pour déterminer le résultat de cession.

1.6 – COMPTABILISATION DES ACTIFS NON COURANTS

La C.I.A.T. n’a pas retenu les options suivantes :

- incorporation des coûts d’emprunt dans la valorisation des actifs corporels et incorporels ; de ce fait ces coûts sont comptabilisés en charges de l’exercice au cours duquel ils sont encourus ;
- évaluation de certains actifs corporels et incorporels à leur juste valeur ; de ce fait, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

1.6.1 GOODWILL

Voir paragraphe 1.5 « Regroupement d’entreprises »

1.6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », ces actifs figurent au bilan à leur coût d’acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les marques générées en interne ne sont pas immobilisées.

Un actif incorporel est comptabilisé s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les actifs incorporels sont amortis suivant le mode linéaire, à partir de leur date de mise en service et sur la plus courte de leur durée d'utilisation prévue ou, le cas échéant, de la durée de leur protection juridique.

<i>Nature</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>
Brevets	Entre 10 et 20 ans
Logiciels	Entre 3 et 7 ans

Les actifs incorporels dont la durée d'utilisation n'est pas définie ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. (Cf. Note 1.7)

1.6.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En application de la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service.

A compter de leur mise en service, elles sont amorties selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens et suivant la méthode des composants.

<i>Nature</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>
Constructions & agencements	entre 10 et 20 ans
Voirie & réseaux divers	15 ans
Installations spécifiques (habitats)	entre 8 et 12 ans
Autres installations et outillages	entre 3 et 10 ans
Matériel de location	entre 3 et 5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel informatique	entre 3 et 7 ans
Matériel de bureau et mobilier	entre 5 et 10 ans

Les installations spécifiques Habitats Toilés ont été décomposées de la façon suivante : toit, armature, toiles, Murs, équipements intérieurs, cabine sanitaire et électricité.

Compte tenu des durées d'utilisation prévue des composants et dans la mesure où de façon récurrente, certains BTM ont vocation à être cédés à des valeurs identifiables ; la base de calcul des amortissements de ces immobilisations est déterminée en tenant compte de leur valeur résiduelle lorsque celle-ci peut être déterminée sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

La valeur résiduelle de l'immobilisation correspond au prix de vente d'occasion diminué des coûts de remise en état et de commercialisation.

Sur l'exercice 2007-2008, les durées de ces amortissements ont été rallongées de deux ans. En effet, il a été constaté que la durée économique réelle de ces habitats était supérieure systématiquement aux durées d'amortissements initialement pratiquées, soit 8 et 10 ans.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 17, les actifs financés par des contrats de location-financement qui, en substance, transfèrent à la C.I.A.T. la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont comptabilisés au bilan en tant qu'actifs corporels sont amortis selon les modalités décrites ci-dessus.

Pour les opérations de cession-bail ayant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, le résultat de cession est réparti sur la durée du bail, sauf constat de perte de valeur définitive du bien concerné.

1.6.4 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont qualifiés comme tel en fonction de leur utilité et leur durée de détention prévue à plus d'un an à l'origine.

Ils se composent principalement :

- des titres de participation dans des sociétés non consolidées et des autres titres disponibles à la vente ;

- les prêts, avances, dépôts et cautionnements.

1.6.4.1 AUTRES TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES DISPONIBLES A LA VENTE

Cette rubrique regroupe les autres actions détenues par le Groupe, à l'exception de celles qui sont détenues dans des sociétés associées mises en équivalence et de celles qui sont détenues aux fins de transaction.

Ils sont inscrits à leur juste valeur laquelle correspond :

- au dernier cours de l'exercice, lorsque ces titres sont cotés sur un marché financier ;
- à une estimation de leur valeur de réalisation ou à leur coût d'acquisition lorsqu'il est impossible de les évaluer de manière fiable.

Les variations de valeur sont enregistrées directement dans un compte de capitaux propres : « gains et pertes latents différés » jusqu'à la cession des titres, auquel cas le profit ou la perte cumulée préalablement comptabilisée en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice.

Une perte de valeur est constatée en résultat financier en cas de baisse durable ou significative de la juste valeur des titres, déterminée sur la base des critères financiers appropriés à la situation de chaque société, tels que : la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

Cette dépréciation irréversible n'est reprise en résultat qu'au moment de la cession des titres concernés.

1.6.4.2 PRETS, AVANCES, DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Ce poste comprend principalement les créances rattachées à des participations non consolidées, des avances sur acquisitions de titres de participation ainsi que des dépôts et cautionnements à plus d'un an.

Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur d'origine.

1.7 – PERTE DE VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS

Lors de chaque clôture, la C.I.A.T. apprécie s'il existe un indice de perte de valeur de ses actifs non courants.

Des tests de dépréciation sont effectués selon les fréquences suivantes :

- goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée : systématiquement au moins une fois par an ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur ;
- immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie : dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

L'indice principal de perte de valeur retenu par le Groupe est la diminution de l'Excédent brut d'exploitation (EBE). En conséquence, les UGT pour lesquelles aucun goodwill n'est affecté, feront l'objet d'un test de dépréciation s'il est constaté une diminution significative de l'EBE.

Une UGT est définie comme étant le plus petit ensemble d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie de façon indépendante des autres actifs ou ensemble d'actifs du Groupe.

En fonction de son organisation, le Groupe C.I.A.T. a identifié ses UGT de la façon suivante :

- chaque site touristique exploité constitue une UGT
- Les activités suivantes constituent chacune une UGT : « agence de voyage », « location-vente de BTM ».

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à la valeur nette comptable des actifs qui lui sont rattachés. La valeur recouvrable d'une UGT étant la plus élevée :

- de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente,
- ou de sa valeur d'utilité déterminée par la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, augmentée le cas échéant, de sa valeur de sortie à la fin du plan de trésorerie.

Les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés selon un taux qui reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et le risque spécifique de l'actif ou de l'ensemble d'actifs en question.

1.8 – STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et les en-cours de production sont évalués selon la méthode du cout moyen pondéré

Les coûts de production comprennent les consommations et les charges directes et indirectes de production, y compris les amortissements des biens concourants à la production.

Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat, tels que le transport et les droits de douane, à l'exclusion de toute valeur ajoutée interne.

Le coût de la sous activité et les charges financières ne sont pas prises en compte dans la valorisation des stocks et en-cours.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

1.9 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients et autres créances, dont l'échéance est généralement inférieure à un an, sont comptabilisées à leur valeur nominale. Dans la mesure où elles se rapportent au cycle normal d'exploitation, les créances à plus d'un an concernant les cessions d'habitats sont également comprises dans ce poste.

Une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque probable de non recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur de réalisation.

1.10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les fonds de caisse et les disponibilités bancaires.

Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Il peut notamment s'agir de titres d'OPCVM monétaires, évalués à leur valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

1.11 – ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES CEDEES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants (actifs corporels et incorporels) sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les activités en cours de cession correspondent à des branches d'activité autonomes et distinctes à l'intérieur du Groupe, pour lesquelles le Directoire a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreur.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les actifs des activités cédées ou en cours de cession sont comptabilisés au plus faible :

- de leur valeur nette comptable,
- ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté, y compris pour l'exercice antérieur, dans une rubrique spécifique du compte de résultat, qui inclut :

- le résultat net d'impôt généré par ces activités sur l'exercice ou jusqu'à la date de leur cession ;
- et le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie nets des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie, qui inclut les flux générés par ces activités sur l'exercice ou jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

1.12 – ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les actions d'autocontrôle ne sont pas portées à l'actif du bilan, mais comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés à leur coût d'acquisition.

Les résultats de cession sont inscrits directement dans les capitaux propres, pour leur montant net d'impôt.

1.13 – PROVISIONS

1.13.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'à la date de clôture, il existe une obligation légale, contractuelle ou implicite, à l'égard d'un tiers et devant probablement faire l'objet d'une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier, sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Selon sa nature, la sortie probable de ressource doit pouvoir être estimée de façon fiable en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Dès lors que l'effet valeur temps de l'argent est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation

Les provisions font l'objet d'une reprise concomitamment :

- à la survenance de la sortie de ressource initialement provisionnée ;
- à la disparition du caractère probable de la sortie de ressource, lorsqu'elles deviennent « sans objet »

1.13.2 AVANTAGES AU PERSONNEL

Conformément à la norme IAS 19, le Groupe C.I.A.T. comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite : indemnités de départ et autres engagements assimilés, sous déduction des éventuels actifs de couverture.

A l'exception des indemnités de fin de carrière, les avantages du personnel, postérieurs à l'emploi relèvent de régimes à cotisations définies.

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisation périodiques à des organismes externes qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces versements libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leurs sont dus.

Les cotisations dues au titre de ces régimes, sont comptabilisées en charges opérationnelles de l'exercice auquel elles se rapportent.

Par opposition aux régimes à cotisations définies, les régimes à prestations définies, se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. Ils donnent lieu à constitution de provisions s'ils ne sont pas intégralement préfinancés.

Pour le Groupe, ce type d'obligation concerne principalement les indemnités à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ (y compris l'hypothèse de départ volontaire des salariés), de probabilité de versement, puis ramené à leur valeur actuelle sur la base du taux de rendement des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les écarts actuariels résultant des variations de l'engagement dues aux changements d'hypothèses et d'écarts d'expérience sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel, pour la partie excédant de plus de 10% la valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture.

Les coûts résultant des éventuelles modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Le passif net ainsi déterminé est constaté au bilan dans la rubrique avantages du personnel.

Au niveau du compte de résultat, les coûts relatifs aux avantages du personnel, sont scindés en deux catégories :

- la variation de la provision, nette de la charge financière de désactualisation est comptabilisée dans le résultat opérationnel courant (y compris l'amortissement des écarts actuariels) ;
- la charge de désactualisation de la provision, est portée en résultat financier le cas.

1.14 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières comprennent :

- les dettes liées à des locations financières ;
- les autres dettes portant intérêt.

1.14.1 DETTES LIEES A DES LOCATIONS FINANCIERES

Conformément aux dispositions de la norme IAS 17, les contrats de location sont qualifiés de location financière lorsque, en substance, ils transfèrent à la C.I.A.T. la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Une location financière donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation et d'une dette de même montant, égale à la juste valeur du bien concerné ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat lorsqu'elle est inférieure. Ultérieurement, les loyers sont traités comme des remboursements de la dette et décomposés en :

- amortissement de la dette financière initiale,
- et charges financières, sur la base du taux d'intérêt stipulé au contrat de location financière.

1.14.2 AUTRES DETTES FINANCIERES

Cette rubrique comprend principalement :

- les avances rémunérées reçues des tiers lorsqu'elles portent intérêts ; dans le cas contraire elles sont classées en autres dettes opérationnelles ;
- les emprunts auprès des établissements de crédit ;
- les découverts bancaires courants.

Les dettes portant intérêt sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif global incluant les différents frais d'émission ainsi que les éventuelles primes de remboursement et d'émission.

Les emprunts bancaires ne respectant pas les clauses de covenants sont classés sous la rubrique « passif financier courant ».

1.15 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

1.15.1 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET RISQUES COUVERTS

Le Groupe C.I.A.T. utilise des instruments dérivés pour couvrir une partie de ses risques de taux d'intérêt. Les instruments dérivés utilisés consistent essentiellement en des caps portant sur des taux d'intérêts.

Les risques couverts par ces instruments concernent donc les charges d'intérêts à taux variable des dettes financières, contractées auprès des établissements de crédit.

1.15.2 COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont évalués à leur valeur de marché lors de leur comptabilisation initiale, et réévalués lors de chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement.

Le mode de comptabilisation des instruments dérivés varie selon qu'ils sont désignés comme élément de couverture, de juste valeur, de flux de trésorerie ou qu'ils ne sont pas désignés comme éléments de couverture.

Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat financier sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Les passifs financiers couverts par des instruments financiers dérivés de taux suivent la comptabilité de couverture de flux futurs (couverture du risque de taux).

Ces passifs financiers couverts étant inscrits au bilan selon la méthode du coût amorti ; les variations de valeur de l'instrument dérivé de taux, inscrit à l'actif sont enregistrées :

- en capitaux propres pour la part efficace de la variation attribuable au risque couvert ;
- en résultat financier pour la part inefficace au regard du risque couvert.

Au fur et à mesure que les charges financières au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont recyclés dans le compte de résultat.

1.16 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles sauf si l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs.

Les différences temporelles déductibles, les déficits reportables et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse au cas par cas, en fonction des prévisions de résultat à moyen terme, sur un horizon de trois à cinq ans.

Les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses créances et ses dettes d'impôt exigible.

1.17 – RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IAS 18, le chiffre d'affaires correspond aux ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison ou du transfert de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

Il s'agit notamment :

▪ ***Pour les activités Tourisme :***

- des recettes reçues des clients, lorsque les campings sont détenus ou exploités au travers d'un contrat de concession ou de location ;
- de la rémunération (honoraires de gestion, redevance de concession...etc.) perçue au titre des contrats, lorsque les campings ne sont pas exploités directement. (concedant de marque)
- des commissions perçues sur la distribution de séjours et de produits annexes (location de voiture, transport...) ainsi que la marge dégagée sur la vente de voyages.
- des commissions perçues auprès des entreprises clientes, des redevances de marques et assistance technique à la fabrication.

▪ ***Pour les activités Industrielles :***

- de l'ensemble des loyers perçus en contrepartie de la mise à disposition de BTM dans les contrats de location simple conclus avec des sociétés clientes ;
- des ventes de produits ou de marchandises, y compris les ventes récurrentes de matériel d'occasion.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes, et brut de commission pour les activités d'hôtellerie de plein air.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Entité consolidée	Forme juridique	Capital social	Siège	30.09.09		30.09.08	
				Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Cie Internationale André Trigano	S.A.	4,924,800 €	Paris (75012)	Société Mère		Société Mère	
CEHPA	S.A.	800,000 €	Paris (75012)	IG	99.99%	IG	99.99%
Les Campéoles	S.A.R.L. Coopérative	11,606,705 €	Paris (75012)	IG	99.98%	IG	99.98%
Campasun Servon	S.A.R.L.	7,622 €	Servon (50170)	IG	100.00%	IG	100.00%
Lac et Rivières	S.A.R.L.	7,622 €	Doussard (74210)	IG	80.00%	IG	80.00%
Les étapes André Trigano	S.A.R.L.	7,622 €	Paris (75012)	IG	100.00%	IG	100.00%
IAS & André Trigano	S.A.S.	60,000 €	Paris (75012)	IG	100.00%	IG	58.00%
C.I.A.T. Locations	S.A.S.U.	3,729,000 €	Mazères (09270)	IG	100.00%	IG	100.00%
C.I.A.T. Production - DPS	S.A.S.U.	7,505,000 €	Mazères (09270)	IG	100.00%	IG	100.00%
Flower	SAS	37,000 €	Paris (75012)	ME	24.50%	ME	24.50%
L.A.T.	S.A.S.	37,000 €	Port Grimaud (83310)	ME	40.00%	ME	40.00%

La variation du périmètre de consolidation par rapport à l'exercice précédent correspond au rachat des actions des minoritaires de la société IAS & André Trigano

2.4.2 CORRECTION DES ETATS FINANCIERS 2007/2008

Le résultat de l'exercice 2007/2008 a été corrigé d'une erreur de 253 K€ net. Cette correction correspond aux réajustements des durées d'amortissements des biens acquis dans le cadre des contrats de locations financement et qui n'avaient pas été pris en compte lors de la publication des comptes consolidés 2008 (-381 K€ de dotation et 128 K€ d'impôt). Le résultat corrigé ressort ainsi à -744 K€ contre -997 K€ de résultat publié.

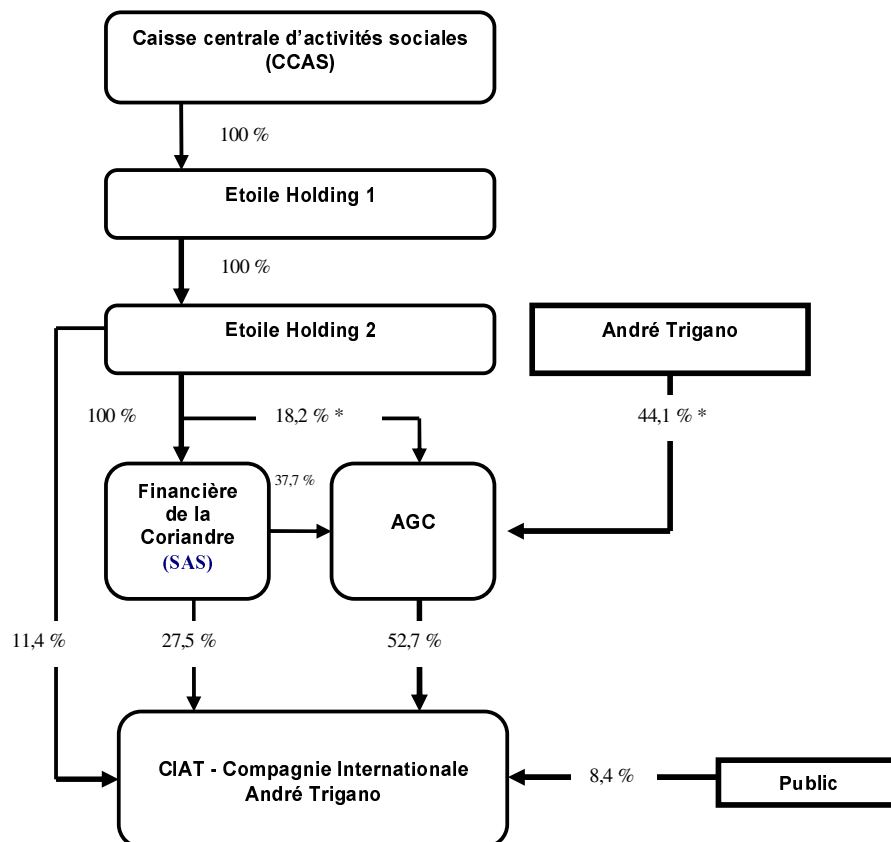
2.5 – CONTROLE FISCAUX

La Cie Internationale André Trigano a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2007/2008. L'Administration a notifié un redressement (taxe professionnelle) qui figure dans les comptes sur la ligne « Autres achats et produits non courants » pour 200 K€. La société n'a pas contesté ce redressement.

Par ailleurs, les sociétés les Campéoles, Etapes André Trigano, Ciat DPS, Ciat Location et Campasun ont également fait l'objet de contrôles de la part de l'Administration fiscale. Les redressements qui ne seront pas contestés à réception de la notification ont été provisionnés pour 247 K€.

2.6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au 30 décembre 2009, Financière de la Coriandre et Proméo ont cédé indirectement leurs participations à la CCAS, représentant 38,5% du capital. Concomitamment, André Trigano a apporté 15% de ses actions CIAT à AGC. Enfin, la CCAS a racheté les parts d'AGC détenues par Financière de la Coriandre et Quilvest. A la fin des opérations, la répartition de l'actionnariat de la Ciat se compose comme suit :



Enfin, la Ciat a cédé les 24,5% qu'elle possédait dans Flower. Cette opération se soldera par la constatation d'une plus value dans les comptes consolidés 2010.

NOTE 3 – GOODWILL

3.1 – TESTS DE DEPRECIATIONS

Le Groupe a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 septembre 2009 pour toutes les unités génératrices de trésorerie auxquelles des goodwills sont affectés.

Comme mentionné dans la Note 1.5, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. On définit la valeur recouvrable comme étant la plus élevée :

- de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- de la valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels à 5 ans augmenté de la valeur de réalisation à cette date.

Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT ont été les suivantes :

	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Taux d'actualisation	9,7%	8%	7%
Taux de croissance annuelle normative	2%	2%	3%

* Erratum : Etoile Holding 2 et André Trigano détiennent respectivement 16,2% et 46,1% du capital d'AGC

L'estimation du coût du capital de 9,7 % est effectuée sur les bases suivantes :

- Béta désendetté : 1,20
- Prime de risque : 4 %
- Prime de liquidité : 2 %

Ces tests n'ont donné lieu à aucune comptabilisation de pertes de valeur.

L'évolution de un point du taux d'actualisation et/ou du taux de croissance normative n'entraîne pas de dépréciation des goodwill

3.2 – VARIATIONS

Au 30.09.09

En K€	Tourisme	Industrie	Total
Valeurs brutes			
au 30.09.08	2,216		2,216
Acquisitions (1)	73	-	73
Cessions	-	-	0
Activités cédées		-	0
au 30.09.09	2,289	0	2,289
Dépréciations			
au 30.09.08	-	-	
Dotations	-	-	0
Reprises	-	-	0
Activités cédées	-	-	0
au 30.09.09	0	0	0
Valeurs nettes			
au 30.09.08	2,216	0	2,216
au 30.09.09	2,289	0	2,289

(1) Correspond aux rachats des parts des minoritaires d'IAS et AT

Au 30.09.08

En K€	Tourisme	Industrie	Total
Valeurs brutes			
au 30.09.07	2,216		2,216
Acquisitions	-	-	0
Cessions	-	-	0
Activités cédées		-	0
au 30.09.08	2,216	0	2,216
Dépréciations			
au 30.09.07	-	-	
Dotations	-	-	0
Reprises	-	-	0
Activités cédées	-	-	0
au 30.09.08	0	0	0
Valeurs nettes			
au 30.09.07	2,216	0	2,216
au 30.09.08	2,216	0	2,216

NOTE 4 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent principalement aux concessions, brevets et licences acquises ainsi qu'aux logiciels acquis ou produits par le Groupe.

Au 30.09.09

En K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
Valeurs brutes				
au 30.09.08	684	291	751	1,726
Acquisitions	60	1	31	92
Cessions	-42		-12	-54
Activités cédées				0
au 30.09.09	702	292	770	1,764
Dépréciations				
au 30.09.08	276	159	422	857
Dotations	70	49	56	175
Reprises	-1		-12	-13
Activités cédées				0
au 30.09.09	345	208	466	1,019
Valeurs nettes				
au 30.09.08	408	132	329	869
au 30.09.09	357	84	304	745

Au 30.09.08

En K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
Valeurs brutes				
au 30.09.07	747	300	772	1,819
Acquisitions	53	111	2	166
Cessions	-116	-120	-23	-259
Activités cédées				0
au 30.09.08	684	291	751	1,726
Dépréciations				
au 30.09.07	279	172	395	846
Dotations	96	25	50	171
Reprises	-99	-38	-23	-160
Activités cédées				0
au 30.09.08	276	159	422	857
Valeurs nettes				
au 30.09.07	468	128	377	973
au 30.09.08	408	132	329	869

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**5.1 – TESTS DE DEPRECIATIONS**

Des tests de dépréciation ont été réalisés pour les UGT présentant un indice de perte de valeur, se traduisant : soit par un EBE négatif, soit par une diminution de l'EBE de l'ordre de 25% sur une période de 2 ans.

Comme mentionné dans la Note 1.7, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. On définit la valeur recouvrable comme étant la plus élevée :

- de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- de la valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels à 5 ans augmenté de la valeur de réalisation à cette date.

Sur la base des hypothèses présentées dans la Note 1.7; ces tests n'ont donné lieu à aucune comptabilisation de pertes de valeur.

5.2 – DETAILS

Au 30.09.09

En K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 30.09.08	8,988	15,374	51,871	12,051	828	89,112
Acquisitions (1)	1,004	1,900	7,354	1,783		12,041
Cessions		-45	-2,444	-106		-2,595
Autres		196			-541	-345
au 30.09.09	9,992	17,425	56,781	13,728	287	98,213
Amortissements						
au 30.09.08	4,261	8,002	20,598	4,875		37,736
Dotations	506	1,024	4,275	1,169		6,974
Reprises		-6	-1,438	-100		-1,544
au 30.09.09	4,767	9,020	23,435	5,944	0	43,166
Valeurs nettes						
au 30.09.08	4,727	7,372	31,273	7,176	828	51,376
au 30.09.09	5,225	8,405	33,346	7,784	287	55,047

1) Les principaux investissements concernent les habitats pour 3 955 K€, pour 1 230 K€ de travaux de rénovation des terrains, pour 1 111 K€ de VRD, pour 638 K€ de sanitaires et pour 599 K€ de rénovations des habitats

Au 30.09.08

En K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 30.09.07	8,271	13,368	48,091	9,386	199	79,315
Acquisitions (1)	862	2,228	7,373	3,104	629	14,196
Cessions	-145	-280	-3,593	-439		-4,457
Autres		58				58
au 30.09.08	8,988	15,374	51,871	12,051	828	89,112
Amortissements						
au 30.09.07	3,898	7,321	19,851	4,271		35,341
Dotations	450	954	3,978	972		6,354
Reprises	-87	-273	-3,231	-368		-3,959
au 30.09.08	4,261	8,002	20,598	4,875	0	37,736
Valeurs nettes						
au 30.09.07	4,373	6,047	28,240	5,115	199	43,974
au 30.09.08	4,727	7,372	31,273	7,176	828	51,376

1) Les principaux investissements concernent pour les habitats pour 4 620 K€, pour 2 058 K€ de VRD, pour 1 465 K€ de travaux de rénovation des terrains pour 980 K€ de sanitaires et pour 794 K€ de piscines

NOTE 6 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

6.1 – DETAILS

En K€	30.09.09			30.09.08	30.09.07
	Montants bruts	Dépréciation	Montants nets		
Titres de participations non consolidés	5		5	36	34
Prets, dépôts et cautionnements (1)	2,121		2,121	2,360	1,149
Instruments dérivés			0	0	40
Total	2,126	0	2,126	2,396	1,223

(1) dont 1 100 K€ de dépôts de garantie enregistrés sur des contrats de location longue durée d'habitats sur l'exercice 2007/2008

NOTE 7 – IMPOTS DIFFERES

7.1 – REPARTITION DES IMPOTS DIFFERES

Au 30.09.09

En K€		Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.08	Solde des charges et des produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.09	Solde net des IDA/IDP au 30.09.09
	Intégration fiscale CIAT	-612	-168	-780	
	Lac et Rivières	-12		-12	
	IAS & AT	56		56	
	Total	56		56	
	ID actifs nets				
	ID passifs nets	-624	-168	-792	-736

Au 30.09.08

En K€		Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.07	Solde des charges et des produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.08	Solde net IDA/IDP au 30.09.08
	Intégration fiscale CIAT	-926	314	-612	
	Lac et Rivières	-14	2	-12	
	IAS & AT	56		56	
	Total	56		56	
	ID actifs nets				
	ID passifs nets	-940	316	-624	-568

Au 30.09.07

En K€		Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.06	Solde des charges et des produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés net au 30.09.07	Solde net IDA/IDP au 30.09.07
	Intégration fiscale CIAT	-570	-356	-926	
	Lac et Rivières	-9	-5	-14	
	IAS & AT	56		56	
	Total	56		56	
	ID actifs nets				
	ID passifs nets	-579	-361	-940	-884
	Impôts différés sur activités cédées		281		
	Total		-80		

7.2 – PRINCIPALES SOURCES D'IMPOTS DIFFERES

en K€	Actifs/Passifs d'impôts différés nets au 30.09.07	Actifs/Passifs d'impôts différés nets au 30.09.08	Solde des charges et produits de l'exercice	Actifs/Passifs d'impôts différés nets au 30.09.09
Déficits fiscaux	76	594	0	594
IDA sur avantage au personnel	137	92		92
IDA sur décalages temporaires	57	47	-2	45
ID sur retraitements de consolidation	-1,154	-165	170	5
Total	-884	568	168	736

NOTE 8 – STOCKS ET EN-COURS

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Matières premières	2,641	2,809	3,914
En cours de production	116	47	38
Produits intermédiaires et finis	2,066	2,863	1,077
Marchandises	1,228	75	724
Total	6,051	5,794	5,753
Dépréciations	-74	-84	-434
Valeurs nettes	5,977	5,710	5,319

NOTE 9 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

9.1 – CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Valeurs brutes	5,105	5,627	6,934
Dépréciations	-280	-309	-223
Valeurs nettes	4,825	5,318	6,711

Répartition par échéance

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Clients, échéance inf. à 1 an	4,768	4,890	6,719
Clients, échéance sup. à 1 an	337	737	215
Total	5,105	5,627	6,934

en K€	Total	Age des créances en fin de période	
		< 1 an	> 1 an
Créances clients TTC échues au 30.09.09	5 105	4 768	337
Provisions HT	280	0	280
Créances clients TTC échues au 30.09.08	5 627	4 890	737
Provisions HT	309	0	309

Les créances à plus d'un an non provisionnées concernent les clients de l'activité « Industrie » pour lesquels les conditions de paiement peuvent s'échelonner sur 3 ans.

9.2 – AUTRES CREANCES

En K€	Etat	Personnel et organismes sociaux	Autres (1)	Total
Au 30.09.07				
Valeurs brutes	4,501	110	4,728	9,339
Dépréciation			-3	-3
Valeurs nettes	4,501	110	4,725	9,336
Au 30.09.08				
Valeurs brutes	3,609	160	2,797	6,566
Dépréciation				0
Valeurs nettes	3,609	160	2,797	6,566
Au 30.09.09				
Valeurs brutes	3,510	143	3,801	7,454
Dépréciation				0
Valeurs nettes	3,510	143	3,801	7,454

(1) Dans ce poste figurent notamment les charges constatées d'avance. Pour l'exercice 2009, figure dans ce poste le montant du remboursement des assurances de la tempête Klaus pour 1,5 M€ ainsi que la créance de 350 K€ que la Ciat possède sur la société Flower. Le remboursement cette créance est intervenue en décembre 2009

Les échéances du poste « Autres créances » sont inférieures à 1 an

NOTE 10 – CREANCES D'IMPOTS

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Carry back		323	323

Le carry back a été remboursé en aout 2009

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Titres OPCVM Monétaires	19	89	114
Disponibilités	1,083	954	730
Valeur nette	1,102	1,043	844

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

12.1 - CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2008, le capital social s'élève à 4 924 800 Euros. Il est composé de 1 231 200 actions d'une valeur nominale de 4 Euros et se répartit de la manière suivante :

Répartition en nombre d'action :

	30.09.09		30.09.08		30.09.07	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
AGC (2)	463,893	37.7%	463,892	37.7%	463,892	37.7%
André Trigano	185,079	15.0%	184,849	15.0%	184,849	15.0%
Financière de la Coriandre (1)	338,663	27.5%	338,633	27.5%	338,633	27.5%
Proméo	134,197	10.9%	133,697	10.9%	133,697	10.9%
Autres	106,605	8.7%	109,210	8.9%	108,993	8.9%
Actions propres	2,763	0.2%	919	0.1%	1,136	0.1%
Total	1,231,200	100.0%	1,231,200	100.0%	1,231,200	100.0%

(1) Financière de la Coriandre est une société holding intégralement détenue par le FCPR Acto, qui est géré par Finama Private Equity

(2) Les actions au nominatif, détenues depuis plus de 2 ans, acquièrent un droit de vote double. Jusqu'au 3 juillet 2007, Monsieur André Trigano possédait 51,23% des parts de la société AGC. Le 4 juillet 2007, du fait de conversion en actions d'obligations convertibles, Financière de la Coriandre est devenu majoritaire dans cette société avec 52,47% des actions. Du fait du franchissement à la hausse du seuil de 50%, Financière de la Coriandre a lancé au mois de septembre 2007 une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la CIAT. A l'issue de cette offre, aucune action n'a été apportée.

L'information relative aux détenteurs du capital à la date d'arrêté des comptes est présentées dans la note « 2.6 – Evènements postérieurs à la clôture ».

12.2 – ACTIONS PROPRES

Dans le cadre de sa cotation sur un marché réglementé, la société a souscrit un contrat de liquidité dont les principales modalités sont les suivantes :

- Montant maximum : 24 624 actions, soit 0,2% du capital social
- Prix d'achat unitaire minimum : 90 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10 €

Dans ce cadre, les opérations réalisées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- Achats de 2 284 actions au prix moyen de 60,82 €,
- Ventes de 440 actions au prix moyen de 61,06 €;
- Frais de négociation : Néant

Compte tenu des 919 actions détenues à l'ouverture de l'exercice, la société détient au 30 septembre 2009, 2 763 actions au prix unitaire moyen de 60,66 €, soit une valeur comptable globale de 167 598,13 €

12.3 - RESULTAT PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2008 est de 1 230 064 actions.

En l'absence de plan d'attribution d'options de souscription d'actions ou de tout autre instrument donnant accès au capital, le résultat net dilué par action est identique au résultat par action.

	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Actions en circulation	1,231,200	1,231,200	1,231,200
Actions propres	2,763	919	1,136
Nombre d'actions retenue pour le calcul du résultat net par actions (1)	1,228,437	1,230,281	1,230,064
Résultat net -part du groupe en K€ (2)	-737	-744	1,501
Résultat net des activités cédées en K€ (3)		-399	962
Résultat net par action en € : (2)/(1)	-0.60	-0.60	1.22
Résultat net par actions des activités arrêtées en € : (3)/(1)	0.00	-0.32	0.78

NOTE 13 – PROVISIONS

En K€	30.09.07	30.09.08	Mouvements		30.09.09
			Dotations	Reprise (1)	
Provision avantages au personnel	450	316	133		449
Provisions pour impôts	5	0	247		247
Autres	26	64	5	-67	2
Total provisions non courantes	481	380	385	-67	698
Provisions pour litiges					0
Provisions pour risques et charges	200	200			200
Total provisions courantes	200	200	0	0	200

La provision pour risques et charges de l'exercice 2007 correspond à un risque potentiel de remise en l'état d'un ensemble d'habitats vendu qui a subi des dommages et pour lequel la responsabilité du Groupe est mise en cause.

La provision pour impôts correspond à un risque identifié lors du contrôle fiscal. A la date d'arrêté des comptes, les sociétés concernées n'ont pas été notifiées par l'Administration Fiscale et ce risque ne fera pas l'objet d'une contestation.

(1) Ces reprises ont été utilisées à 100%

Hypothèses actuarielles

Les évaluations actuarielles établies par le Groupe dépendent d'un certain nombre de paramètres à long terme qui sont définis notamment à partir de recommandations d'experts indépendants. Ces paramètres, qui sont revus chaque année, sont les suivants :

	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Evolution des salaires	2,5%	2,7%	2,7%
Taux d'actualisation	5,18 %	6,86 %	4%
Table de mortalité	INSEE 2005	INSEE 2005	INSEE 2005

Le taux de charges appliqué est spécifique pour chaque société. Il varie entre 38 et 47%.

Le taux moyen de rotation, compris entre 1% et 20%, et est déterminé suivant une fonction décroissante selon les tranches d'âge et l'ancienneté des salariés.

Conformément aux principes comptables du Groupe (Cf. Note 1.13.2), l'incidence des modifications d'hypothèses actuarielles est étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel en application de la méthode dite du « corridor ».

Une variation de + 0,5% du taux d'actualisation générerait un produit supplémentaire de 29 K€. Une variation de – 0,5% du taux d'actualisation générerait une charge complémentaire de 31 K€.

NOTE 14 – PASSIFS FINANCIERS

En K€	30.09.07	Souscription	Rembour- sement	30.09.08	Souscription	Rembour- sement	30.09.09
Emprunts auprès des établ de crédits	18,048	8,200	-7,539	18,709	9,031	-7,796	19,944
Financement par crédit bail	8,837	3,198	-2,575	9,460	6,291	-3,453	12,298
Emprunts et dettes financières diverses	0	35	-	35		-35	0
Concours bancaires	2,936	5,066	-80	7,922	1,111	-71	8,962
Total	29,821	16,499	-10,194	36,126	16,433	-11,355	41,204

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, intégralement souscrits en euros, se décomposent entre **24 179 K€** à taux fixe et **17 025 K€** à taux variable.

Une variation de 1 point à la hausse des taux d'intérêt ferait supporter au Groupe une charge financière complémentaire de 170 K€.

Caractéristique des emprunts souscrits :

Montant initial	Taux	Date de Dé part	Durée	Solde à rembourser		Clause de covenants	Covenants non respectés
				Tx fixe	Tx variable		
500	E 3M + 0,80%	15/11/06	5 ans		400		
500	Euribor + 0,80%	15/11/06	5 ans		400		
2 500	Fixe 3,6%	31/03/05	5 ans	132		oui	132
2 000	Fixe 3,6%	30/09/05	5 ans	422		oui	422
2 400	E 3M + 0,70%	20/12/06	5 ans		1 080		
2 400	E 3M + 0,70%	31/01/08	5 ans		2 160	oui	2 160
2 500	E 3M + 0,70%	28/10/08	5 ans		2 125	oui	2 125
1 500	Fixe 3,5%	01/12/04	5 ans	79			
1 500	E 3M + 0,70%	01/12/05	5 ans		375		
750	Fixe 3,5%	01/11/06	5 ans	338			
750	E 3M + 0,70%	01/11/06	5 ans		354		
1 500	Fixe 4,45%	26/11/07	5 ans	1 081			
1 300	Fixe 5,42	05/11/08	5 ans	1 128			
2 000	Fixe 3,6%	10/03/06	5 ans	639			
1 300	Fixe 4,89%	10/12/07	5 ans	880			
1 500	Fixe 5,35%	31/12/08	5 ans	1 322			
1 000	E 3M + 0,70%	30/11/05	5 ans		200		
450	E 3M + 1,10%	25/03/03	5 ans		38		
1 000	Fixe 3,35%	10/12/05	5 ans	266			
1 000	Fixe 4%	10/01/07	5 ans	490			
1 500	Fixe 4,35%	05/02/08	5 ans	1 052			
1 000	Fixe 5,57%	05/01/09	5 ans	867			
500	Fixe 4,80 %	05/01/09	5 ans	420			
1 000	E 3M + ,92%	25/02/07	5 ans		529		
1 000	eur 3 mois + 0,75	11/07/05	5 ans		200		
1 500	E 3M + 1,30%	01/10/04	5 ans		75		
750	E 1M + 0,90%	18/12/02	7 ans		27		
500	E 12M + 0,35%	16/06/05	5 ans		100		
1 500	Fixe 4,90%	13/12/07	5 ans	966			
1 750	Fixe 4,45%	17/03/09	5 ans	1 584		oui	1 584
250	Fixe 4,25%	23/04/09	5 ans	216			
Total				11 881	8 063		6 423

Il existe des covenants avec deux établissements bancaires.

A la clôture au 30/09/2009, certains covenants n'étaient pas respectés.

Pour la 1ère banque, le ratio « Gearing inférieur à 1,5 » ressortait à 1,72

Pour la 2ème banque, le ratio « Endettement financier net/fonds propres ≤ 1,5 » ressortait à 1,85

A la date du présent document, les banques concernées n'avaient pas fait part à la société de leurs intentions de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible. Par ailleurs, la société avait reçu de la part de Financière de la Coriandre, détenue par Acto, l'engagement de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie. Au 30 décembre 2009, la CCAS, nouvel actionnaire majoritaire de la Ciat a indiqué qu'elle ferait face aux besoins de trésorerie de la Ciat par des apports en compte courant.

Au 30 septembre 2009, les dettes financières se répartissent par degré d'exigibilité de la manière suivante :

En K€	Emprunts auprès des établ de crédit	Crédit baux	Autres dettes financières	Total
Inférieur à 1 an	13,321	2,503	8,962	24,786
<i>Passifs financiers courants</i>	<i>13,321</i>	<i>2,503</i>	<i>8,962</i>	<i>24,786</i>
De 1 à 2 ans	2,495	2,380		4,875
De 2 à 5 ans	4,128	7,415	-	11,543
<i>Passifs financiers non courants</i>	<i>6,623</i>	<i>9,795</i>		<i>16,418</i>
Total passifs financiers	19,944	12,298	8,962	41,204

Instruments financiers

Le Groupe a souscrit un instrument financier de couverture de taux sur une base E3M

Descriptif :

- la CIAT paye 5,5% si l'E3M est supérieur à 5,5%
- 4,90% si l'E3M est compris entre 5,5% et 4,9%
- L'E3M si l'E3M est compris entre 4,9% et 3,5%
- 4,6% si l'E3M est inférieur à 3,5%

Le contrat de « collar participatif à la baisse à cliquet » souscrit auprès de la BNP Paribas présente les caractéristiques suivantes :

- Date de conclusion de l'opération : 28/05/2008
- Date de commencement : 30/05/2008
- Date d'échéance : 30/05/2012
- Montant notionnel : 7 000 000 €

La variation de juste valeur enregistrée au 30 septembre 2009 s'élève à <348 K€>.

NOTE 15 – AUTRES DETTES

Les dettes se répartissent de la manière suivante :

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Personnel et organismes sociaux	2,690	2,508	2,414
Dettes fiscales	3,687	2,992	3,429
Autres dettes	520	550	1,569
Total	6,897	6,050	7,412

La variation du poste « Autres dettes » est due à la diminution des sommes perçus dans le cadre de la vente de séjours et qui sont à reverser aux hébergeurs.

NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE

16.1 – INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

16.1.1 AU 30.09.09

Résultats

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Elimin.	Total
Chiffre d'Affaires	39,902	16,102	3,914	-14,822	45,096
Autres produits	9,907	-74	2,646	-3,990	8,489
Achats et charges externes	-26,665	-11,895	-1,884	13,035	-27,409
Charges de personnel	-9,461	-3,502	-2,134	0	-15,097
Impôts et taxes	-1,124	-223	-81	-167	-1,595
Dot. nettes aux amort. et prov.	-5,207	-639	-1,326	0	-7,172
Autres charges et produits	-263	-48	-127	-136	-574
Résultat opérationnel	7,089	-279	1,008	-6,080	1,738
Résultat financier net					-2,376
Impôts					-168
Quote part des sociétés mise en équivalence					53
Résultat net des activités conservées					-753
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession					
Résultat net de l'ensemble					-753
Interêts minoritaires					16
Résultat net part du groupe					-737

Eléments de bilan

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
ACTIF				
Goodwills	2,289	-	-	2,289
Immob. incorporelles	547	104	94	745
Immob. corporelles	50,700	2,867	1,480	55,047
PASSIF				
Dettes financières	23,946	247	17,011	41,204
Effectifs temps plein annuel (ETP)	340	94	29	463

16.1.2 AU 30.09.08

Résultats

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Elimin.	Total
Chiffre d'Affaires	36,007	18,478	0	-10,802	43,683
Autres produits	7,964	2,599	5,575	-3,762	12,376
Achats et charges externes	-22,784	-15,712	-1,383	7,753	-32,126
Charges de personnel	-8,910	-3,539	-2,033	145	-14,337
Impôts et taxes	-896	-259	-112	15	-1,252
Dot. nettes aux amort. et prov.	-3,861	-370	-1,267	-649	-6,147
Autres charges et produits	-70	-744	-43	-140	-997
Résultat opérationnel	7,450	453	737	-7,440	1,200
Résultat financier net					-1,869
Impôts					148
Quote part des sociétés mise en équivalence					156
Résultat net des activités conservées					-365
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession					-399
Résultat net de l'ensemble					-764
Interêts minoritaires					20
Résultat net part du groupe					-744

Eléments de bilan

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
ACTIF				
Goodwills	2,216	-	-	2,216
Immob. incorporelles	607	151	111	869
Immob corporelles	46,855	3,050	1,471	51,376
PASSIF				
Dettes financières	17,037	38	19,051	36,126
Effectifs temps plein annuel (ETP)	306	98	28	432

16.1.3 AU 30.09.07

Résultats

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Elimin.	Total
Chiffre d'Affaires	33,025	15,522	4,648	-11,544	41,651
Autres produits	7,288	99	2,173	-1,838	7,722
Achats et charges externes	-23,681	-9,728	-2,166	9,708	-25,867
Charges de personnel	-8,034	-3,696	-1,789	21	-13,498
Impôts et taxes	-891	-237	-70	-	-1,198
Dot. nettes aux amort. et prov.	-4,467	-615	-1,143	-	-6,225
Autres charges et produits	780	-488	467	-970	-211
Résultat opérationnel	4,020	857	2,120	-4,623	2,374
Résultat financier net					-1,564
Impôts					-381
Quote part des sociétés mise en équivalence					85
Résultat net des activités conservées					514
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession					962
Résultat net de l'ensemble					1,476
Interêts minoritaires					25
Résultat net part du groupe					1,501

Eléments de bilan

en K€	Tourisme	Industrie	Siège	Total
ACTIF				
Goodwills	2,216	-	-	2,216
Immob. incorporelles	468	128	377	973
Immob corporelles	39,284	3,233	1,457	43,974
PASSIF				
Dettes financières	13,544	35	16,242	29,821
Effectifs temps plein annuel (ETP)	299	106	29	434

NOTE 17 – AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Figurent notamment dans ce poste la production immobilisée d'habitats, produits par CIAT DPS pour le compte de Campéole.

Le montant s'élevait à 5 950 K€ au 30/09/09, 8 618 K€ au 30/09/08 et 6 071 K€ au 30/09/07.

La forte augmentation en 2008 résulte d'une plus forte production d'habitats toilés en faveur de Campéole

NOTE 18 – RESULTAT FINANCIER

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	59	127	94
Variation de JV des instruments financiers	-348	-15	
Charges financières sur emprunts et crédits baux	-2,087	-1,981	-1,658
Coût de l'endettement financier net	-2,376	-1,869	-1,564
Autres charges et produits financiers	0	0	0
Résultat financier	-2,376	-1,869	-1,564
Variation de JV des instruments financiers	348		
Intérêts nets compris dans le coût de l'endettement financier	-2,028		

NOTE 19 – IMPÔTS SUR LE RESULTAT

19.1 – ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Impôts courants			-301
Impôts différés	-168	148	-80
Total	-168	148	-381

Détail des impôts différés			
Impôts différés sur activités cédées		170	281
Impôts différés sur activités conservées	-168	148	-361
Total Impôts différés	-168	318	-80

19.2 – RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE ET THEORIQUE

en K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Impôts exigibles taux plein			-301
Impôts différés	-168	148	-80
Charge d'impôt comptabilisée	-168	148	-381
Résultat net consolidé	-737	-744	1,501
Intérêts minoritaires	-16	-20	-25
Résultat des activités cédées ou en cours de cessions		399	-962
Quote part sociétés mise en équivalence	-53	-156	-85
Impôts sur activités cédées		-170	-281
Charge (produit) d'impôt	168	-148	361
Résultat avant impôt	-638	-839	509
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	213	280	-170
Déficit fiscaux non activés	-318		
Autres	-63	-132	-211
Charge d'impôt comptabilisée	-168	148	-381

NOTE 20 – RESULTAT NET DES ACTIVITES CEDEES

en K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Résultat de l'activité Camping léger		-103	-539
Résultat de l'activité Résidence		-	1,923
Résultat de l'activité Concession de marque		-12	-422
Résultat de l'activité Hiver et Grand Public - agence de voyage		-284	
Résultat net d'impôt des activités cédées	0	-399	962

NOTE 21 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRESORERIE

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Variation des stocks et en cours	267	-391	73
Variations des clients et autres créances	-498	4,183	-3,774
Variation des fournisseurs et autres dettes	1,314	-223	-1,714
Variation de l'impôt exigible			297
Total	1,083	3,569	-5,118

La forte variation des clients et autres créances provient de la nette diminution du poste client conjugué aux remboursements plus rapides des crédits de TVA.

NOTE 22 – SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

en K€	Quote part du résultat 30.09.09	Quote part du résultat 30.09.08	Quote part du résultat 30.09.07
LAT	55	156	111
FLOWER	-2	0	-26
TOTAL	53	156	85

NOTE 23 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

23.1 – CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT

Les redevances restant à payer relatifs aux contrats de location - financement sont les suivants :

en K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
A moins d'1 an	4,153	3,009	2,500
De 1 à 5 ans	9,986	6,713	7,765
Total	14,139	9,722	10,265

23.2 – Contrats de location simple

Les paiements minimaux futurs relatifs aux contrats de location simples sont les suivants :

en K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
A moins d'1 an	6,833	6,734	5,309
De 1 à 5 ans	24,214	23,881	17,628
Au delà de 5 ans	9,866	10,574	18,131
Total	40,913	41,189	41,068

Ces montants représentent les loyers des campings et les locations longues durées d'habitats

23.3 – AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

- Effets escomptés non échus : 0
- Engagement de poursuite de loyer en faveur des filiales : 1 926 K€ HT. Au 30.09.09 le solde restant du s'élevait à 1 644 K€

Engagements reçus

- Autorisation de lignes de crédit : Facilités de caisse et découvert : 1 598 K€
- Apport en compte courant : l'actionnaire majoritaire s'est engagé à soutenir financièrement la société ci celle-ci avait des difficultés de trésorerie

Engagements réciproques

- Autres engagements réciproques : Cautions données aux banques en faveur des filiales : 17 314 K€

NOTE 24 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

En K€	Créances			Dettes		
	30.09.09	30.09.08	30.09.07	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Parties liées en amont	80		112			10
Autres parties	1,100	1,100				
Total	1,180	1,100	112	0	0	10

	Produits			Charges		
	30.09.09	30.09.08	30.09.07	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Parties liées en amont	10	10	10			606
Autres parties	998	1,015		1,707	1,192	
Total	1,008	1,025	10	1,707	1,192	606

La rémunération globale ainsi que les avantages à long terme allouées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont les suivants :

En K€	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Rémunérations	622	589	615
Avantages en nature	3	3	2
Total	625	592	617

Rémunération des membres du Directoire

Alain BERAL		30.09.09		30.09.08	
Président du Directoire	dus	versés	dus	versés	
Rémunération fixe		279	279	249	249
Rémunération variable		40	40	40	35
Rémunération exceptionnelle					
Avantage en nature					
Total		319	319	289	284
Gérard CALMONT		30.09.09		30.09.08	
Directeur des Productions	dus	versés	dus	versés	
Rémunération fixe		87	87	87	87
Rémunération variable		7	7	7	7
Rémunération exceptionnelle					
Avantage en nature					
Total		94	94	94	94
Olivier ORTIN		30.09.09		30.09.08	
Directeur administratif et financier	dus	versés	dus	versés	
Rémunération fixe		79	79	74	74
Rémunération variable		9	7	7	7
Rémunération exceptionnelle					
Avantage en nature		3	3	3	3
Total		91	89	84	84

» Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

André TRIGANO		30.09.09		30.09.08	
Président du Conseil de Surveillance	dus	versés	dus	versés	
Rémunération au titre du mandat social		125	125	125	125

NOTE 25 – AUTRES INFORMATIONS

25.1 – INFORMATION SUR LE PERSONNEL

L'effectif moyen par catégorie de salarié des sociétés intégrées sur le périmètre des activités conservées est le suivant :

	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Cadres	65	48	47
Employés et ouvriers	398	384	387
Total Effectif temps plein annuel (ETP)	463	432	434

25.2 – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Les droits individuels à la formation acquis par les salariés au 30 septembre 2009 et calculés suivant les conventions collectives respectives des différents salariés représentent un total de 20 198 heures contre 15 692 heures au 30 septembre 2008.

25.3 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Grant Thornton				Cabinet Gilles Hubert			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	75	102	49,7%	52,3%	36	36	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	76	93	50,3%	47,7%				
Autres diligences et prestations								
Sous-total	151	195	100%	100%	36	36	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0			0	0		
Sous-total	0	0			0	0		
TOTAL	151	195	100%	100%	36	36	100%	100%

IV.7.2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **Compagnie Internationale André Trigano**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les notes « 1.6.3 - Immobilisations corporelles », « 1.7 – Perte de valeur des actifs non courants » et « 5.1 – Tests de dépréciations » de l'annexe décrivent les principes relatifs à l'évaluation des actifs corporels. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode mise en œuvre, apprécié les données et hypothèses utilisées, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Bry-sur-Marne, le 5 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet Gilles Hubert

Jean-Pierre Cordier
Associé

Gilles Hubert
Associé

IV.7.3. Comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2009

BILAN

ACTIF en K€	Note	30.09.09			30.09.08
		Brut	Amort	Net	Net
Frais d'établissement		107	81	26	62
Frais de développement		4	4	0	2
Concessions, brevets		182	114	68	55
Immobilisations incorporelles		293	199	94	119
Terrains		135		135	135
Constructions		3,828	2,657	1,171	1,319
Autres immobilisations corporelles		375	275	100	131
Immobilisations en cours		74		74	93
Immobilisations corporelles		4,412	2,932	1,480	1,678
Titres de participations		25,413	896	24,517	24,517
Prets et autres immobilisations financières		370		370	234
Immobilisations financières		25,783	896	24,887	24,751
ACTIF IMMOBILISE	1	30,488	4,027	26,461	26,548
Clients	2	4,813	1	4,812	4,722
Autres créances	3	10,184	3,421	6,763	11,163
VMP		19		19	123
Disponibilités		13		13	83
Charges constatées d'avances	4	72		72	145
ACTIF CIRCULANT		15,101	3,422	11,679	16,236
TOTAL ACTIF		45,589	7,449	38,140	42,784

PASSIF en K€	Note	30.09.09	30.09.08
Capital		4,925	4,925
Prime d'émission		6,472	6,472
Réserve légale		492	492
Autres réserves		6,390	6,390
Report à nouveau		682	682
Résultat		-3,421	0
CAPITAUX PROPRES	5	15,540	18,961
Provisions pour risques		15	
Provisions	6	15	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	17,011	18,904
Emprunts et dettes financières diverses	7		7
Dettes fournisseurs		212	486
Autres dettes	8	5,362	4,426
Dettes		22,585	23,823
TOTAL PASSIF		38,140	42,784

COMPTE DE RESULTAT

en K€	Note	30.09.09	30.09.08
Vente de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	9	3,914	3,696
CHIFFRE D'AFFAIRES		3,914	3,696
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions			
Rep. amort, transfert de charges	10	2,646	1,869
Autres produits		3	
Produits d'exploitation		6,563	5,565
Achats de marchandises			3
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			1
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes		3,390	2,917
Impôts et taxes		81	182
Salaires et traitements		1,428	1,364
Charges sociales		683	590
Dotations aux amortissements - immobilisations		318	308
Dotations aux provisions sur actif circulant		3	3
Autres charges		127	148
Charges d'exploitation		6,030	5,516
RESULTAT D'EXPLOITATION		533	49
Produits financiers de participation			
Autres intérêts et produits assimilés		520	1,235
Produits sur cession de VMP			1
Produits financiers		520	1,236
Dotations financières aux amort. et prov.		3,421	
Différences négatives de changes			20
Intérêts et charges assimilées		1,065	1,216
Charges financières		4,486	1,236
RESULTAT FINANCIER	11	-3,966	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-3,433	49
Produits exceptionnels sur opération de gestion		29	100
Produits exceptionnels sur opération en capital			34
Produits exceptionnels		29	134
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		2	47
Charges exceptionnelles sur opération en capital			136
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		15	
Charges exceptionnelles		17	183
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	12	-49
Impôts sur les bénéfices	13		
RESULTAT NET		-3,421	0

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Principes, règles et méthodes comptables

Le bilan, le compte de résultat et les autres états de synthèse de notre société pour l'exercice 2008/2009, sont établis suivant les normes, principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999, et conformément aux dispositions de la législation française.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

» Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissements comprennent les honoraires relatifs aux opérations de filialisation.
Ces frais sont amortis sur 3 ans

Le poste «Concession, brevets, marques... » comprend essentiellement les logiciels et le site Internet dont les amortissements sont pratiqués sur 3 ans à partir de la mise en service, les brevets étant amortis sur 10 ans.

A chaque arrêté comptable, la valeur comptable des immobilisations incorporelles est comparée à leur valeur recouvrable. Si celle-ci est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

Les dotations aux amortissements sont calculées selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels informatiques 3 ans à 7 ans

» Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes de production).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Constructions et agencements 4 à 20 ans
- Installations et outillage..... 3 à 10 ans
- Matériel et mobilier de bureau 3 et 10 ans
- Matériel informatique..... 3 à 7 ans
- Matériel de transport 2 à 4 ans

» Immobilisations financières

Outre les titres de participations évalués au coût historique d'acquisition, ce poste comporte des prêts versés dans le cadre de l'investissement obligatoire dans la construction et des dépôts et cautionnements. Une provision pour dépréciation des titres de participation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net et les perspectives de rentabilité.

Cette rubrique comprend également les actions de la société détenues en propre, qui font l'objet d'un contrat de liquidité.

» Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

» ***Valeurs mobilières de placement***

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur liquidative publiée ou à leur valeur de réalisation estimée.

» ***Disponibilités***

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

» ***Provisions pour risques et charges***

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

» ***Chiffre d'affaires***

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation aux filiales, des coûts supportés pour l'ensemble du groupe. Ces coûts comprennent notamment les coûts de fonctionnement des Services Centraux, de la Direction Générale, les frais financiers et les éléments non récurrents.

» ***Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation concernent essentiellement les charges communes aux filiales ainsi que les salaires et charges sociales de la Direction Générale et des services centraux.

» ***Résultat exceptionnel***

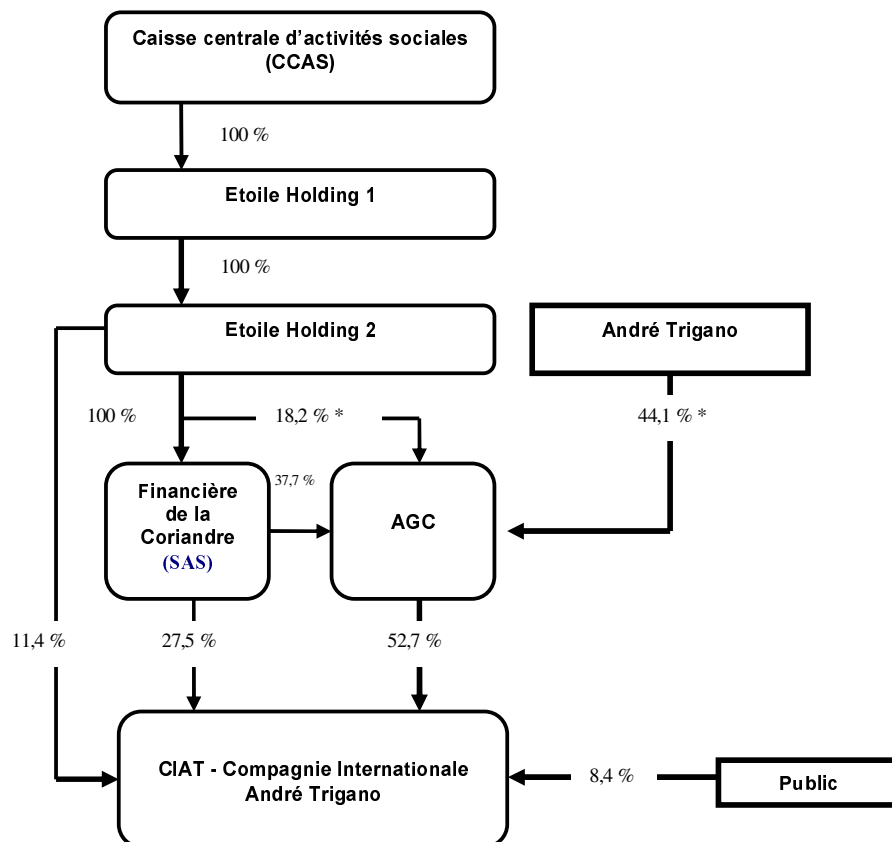
Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

Les comptes annuels de la CIAT au 30.09.09 retracent essentiellement les opérations effectuées par la société pour le compte de ses filiales :

- refacturations des charges des frais de direction, des services centraux,
- refacturation des charges financières supportées par la société dans le cadre des financements externes, ainsi que des financements accordées et/ou reçues des filiales.

Au 30 décembre 2009, Financière de la Coriandre et Proméo ont cédé indirectement leurs participations à la CCAS, représentant 38,5% du capital. Concomitamment, André Trigano a apporté 15% de ses actions CIAT à AGC. Enfin, la CCAS a racheté les parts d'AGC détenues par Financière de la Coriandre et Quilvest. A la fin des opérations, la répartition de l'actionnariat de la Ciat se compose comme suit :



Enfin, la Ciat a cédé les 24,5% qu'elle possédait dans Flower.

» Filiales et participations

En K€	Campéole	CEHPA	Etapes André Trigano	IAS et André Trigano	Ciat DPS- Production	Ciat Location	LAT	Flower
Capital	11,607	800	8	60	7,504	3,729	37	37
Capitaux propres autres que le capital								
Quote part détenu en %	99.99	99.99	100.00	100.00	100.00	100.00	40.00	24.50
Valeur comptable des titres détenues								
brut	13,207	896	8	60	7,504	3,729	15	9
net	13,207	0	0	60	7,504	3,729	15	9
Prêts et avances consenties	4,079	3,286	2,113	205	-3,617	393		367
Cautions et avals donnés	17,314	-	-	-	250	-	-	-
CA HT	33,452	851	2,517	837	13,853	2,074	4,165	474
Résultat	343	-255	-459	10	-307	-325	138	-28
Dividendes encaissés	-	-	-	-	-	-	-	-

* Erratum : Etoile Holding 2 et André Trigano détiennent respectivement 16,2% et 46,1% du capital d'AGC

NOTE SUR LE BILAN

1. ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes en K€	30.09.08	Augmentation	Diminution	30.09.09
Frais d'établissement	107			107
Frais de recherche, développement	4			4
Concessions, brevets, marques	162	31	12	181
Fonds commercial	0			0
Immobilisations incorporelles	273	31	12	292
Terrains	135			135
Constructions	3,772	51		3,823
Instal.technique, mat. et outillage	9			9
Autres immobilisations corporelles	379	34	41	372
Immoibilisation sen cours	93	4	23	74
Immobilisations corporelles	4,388	89	64	4,413
Participations	25,411	5		25,416
Prets et autres immob financières	194	6		200
Actions propres	52	115		167
Immobilisations financières	25,657	126	0	25,783
Total Immobilisations	30,318	246	76	30,488

Actions propres :

Dans le cadre de sa cotation sur un marché règlementé, la société a souscrit un contrat de liquidité dont les principales modalités sont les suivantes :

- Montant maximum : 24 624 actions, soit 0,2% du capital social
- Prix d'achat unitaire minimum : 90 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10 €

Dans ce cadre, les opérations réalisées au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- Achats de 2 284 actions au prix moyen de 60,82 €,
- Ventes de 440 actions au prix moyen de 61,06 €;
- Frais de négociation : Néant

Compte tenu des 919 actions détenues à l'ouverture de l'exercice, la société détient au 30 septembre 2009, 2 763 actions au prix unitaire moyen de 60,66 €, soit une valeur comptable globale de 167 598,13 €

Amortissements et provisions en K€	30.09.08	Augmentation	Diminution	30.09.09
Frais d'établissement	46	35		81
Frais de recherche et développement	1	3		4
Concessions, brevets	107	20	12	115
Immobilisations incorporelles	154	58	12	200
Terrains	0			0
Constructions	2,459	198		2,657
Instal.technique, mat. et outillage	0			0
Autres immobilisations corporelles	251	64	40	275
Immobilisations corporelles	2,710	262	40	2,932
Participations	896	8		904
Immobilisations financières	896	8	0	904
Total Immobilisations	3,760	328	52	4,036

2. COMPTES CLIENTS

Ce poste comprend les refacturations de la société à ses filiales ou sous filiales

3. AUTRES CREANCES

En K€	30.09.09	30.09.08
Créances sociales	34	26
Créances fiscales (1)	17	441
Comptes courants	9,763	10,678
Autres	370	18
Valeurs brutes	10,184	11,163
Dépréciation (2)	-3,413	
Valeurs nettes	6,771	11,163

(1) Dont carry back : 323 K€ au 30.09.08

(2) Correspond à la dépréciation des comptes courants d'EAT et de CEHPA

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à 1 an

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste comprend notamment les charges constatées d'avance :

- des crédits baux pour 47 K€,
- des intérêts sur emprunt pour 12 K€

5. CAPITAUX PROPRES

Au 30 septembre 2009, le capital social s'élève à 4 924 800 Euros. Il est composé de 1 231 200 actions d'une valeur nominale de 4 Euros et se répartit de la manière suivante :

» Variation des capitaux propres :

en K€	Capital	Prime	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Au 30.09.08	4,925	6,472	6,882	682		18,961
Affectation de résultat						0
Dividendes						0
Résultat de l'exercice					-3,421	-3,421
Au 30.09.09	4,925	6,472	6,882	682	-3,421	15,540

» Répartition en nombre d'action :

	30.09.09		30.09.08		30.09.07	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
AGC (2)	463,893	37.7%	463,892	37.7%	463,892	37.7%
André Trigano	185,079	15.0%	184,849	15.0%	184,849	15.0%
Financière de la Coriandre (1)	338,663	27.5%	338,633	27.5%	338,633	27.5%
Proméo	134,197	10.9%	133,697	10.9%	133,697	10.9%
Autres	106,605	8.7%	109,210	8.9%	108,993	8.9%
Actions propres	2,763	0.2%	919	0.1%	1,136	0.1%
Total	1,231,200	100.0%	1,231,200	100.0%	1,231,200	100.0%

1) Financière de la Coriandre est une société holding intégralement détenue par le FCPR Acto, qui est géré par Finama Private Equity

(2) les actions au nominatif, détenues depuis plus de 2 ans, acquièrent un droit de vote double.

Jusqu'au 3 juillet 2007, Monsieur André Trigano possédait 51,23% des parts de la société AGC. Le 4 juillet 2007, du fait de conversion en actions d'obligations convertibles, Financière de la Coriandre est devenu majoritaire dans cette société avec 52,47% des actions.

Du fait du franchissement à la hausse du seuil de 50%, Financière de la Coriandre a lancé au mois de septembre 2007 une Offre Publique d'Achat Simplifiée sur les actions de la CIAT. A l'issue de cette offre, aucune action n'a été apportée.

Au 30 décembre 2009, Groupama Private Equity, André Trigano, Proméo ont cédé leurs participations à la CCAS (Caisse centrale des actions sociales des Industrie Electrique et Gazières permettant à celle-ci de prendre le contrôle de 93,1% du capital de la Ciat. L'opération s'est effectuée au prix de 48 € l'action. Par ailleurs, la CCAS a indiqué qu'elle déposera un projet d'OPAS dans les prochains jours, qui pourra être suivi d'une OPR dans le cas où elle détiendrait plus de 95% du capital.

6. PROVISIONS

En K€	30.09.08	Dotation	Reprise	30.09.09
Provision pour risques	0	15		15
Provision sur immob incorporelles	0			0
Provisions sur titres de participation (1)	895	8		903
Provisions sur clients				
Provisions sur autres créances (2)	0	3,413		3,413
Total	895	3,436	0	4,331

Provisions d'exploitation

Provisions financières 3,421

Provisions exceptionnelles 15

(1) : Les titres de la société CEHPA et EAT ont été provisionnés dans leur intégralité

(2) Correspond à la dépréciation des comptes courant d'EAT et de CEHPA à hauteur de la quote part de situation nette négative

7. DETTES FINANCIERES

En K€	Montant brut	A -1 an	d'1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Après des établissements de crédit	10,775	7,528	3,247	
Découverts bancaires	6,236	6,236		
Total	17,011	13,764	3,247	

Taux	Date de Départ	Durée	Solde à rembourser		Clause de covenants	Covenants non respectés
			Tx fixe	Tx variable		
E 3M + 0,80%	15/11/06	5 ans		400		
Fixe 3,6%	31/03/05	5 ans	132		oui	132
Fixe 3,6%	30/09/05	5 ans	422		oui	422
E 3M + 0,70%	20/12/06	5 ans		1 080		
E 3M + 0,70%	31/01/08	5 ans		2 160	oui	2 160
E 3M + 0,70%	28/10/08	5 ans		2 125	oui	2 125
Fixe 3,5%	01/12/04	5 ans	79			
E 3M + 0,70%	01/12/05	5 ans		375		
Fixe 3,5%	01/11/06	5 ans	338			
E 3M + 0,70%	01/11/06	5 ans		354		
Fixe 3,6%	10/03/06	5 ans	639			
Fixe 4,89%	10/12/07	5 ans	880			
Fixe 5,35%	31/12/08	5 ans	1 322			
E 3M + 0,70%	30/11/05	5 ans		200		
pour 3 mois + 0,7%	11/07/05	5 ans		200		
E 3M + 1,30%	01/10/04	5 ans		75		
E 1M + 0,90%	18/12/02	7 ans		27		
			3 812	6 996		4 839

Il existe des covenants avec deux établissements bancaires.

A la clôture de l'exercice 2009, certains covenants n'étaient pas respectés.

Pour la 1ère banque, le ratio « Gearing inférieur à 1,5 » ressortait à 1,72

Pour la 2ème banque, le ratio « Endettement financier net/fonds propres $\leq 1,5$ » ressortait à 1,85
A la date du présent document, les banques concernées n'avaient pas fait part à la société de son intention de demander le remboursement anticipée. Toutefois, dans le cas où ces remboursements seraient exigés, la société aurait la capacité de procéder au remboursement sur sa trésorerie disponible.

Par ailleurs, la société avait reçu de la part de Financière de la Coriandre, détenue par Acto, l'engagement de procéder à un apport en compte courant en cas de difficultés de trésorerie. Au 30 décembre 2009, la CCAS, nouvel actionnaire majoritaire de la Ciat a indiqué qu'elle ferait face aux besoins de trésorerie de la Ciat par des apports en compte courant. Cette décision a été autorisée lors du Conseil de Surveillance du 30 décembre 2009.

» Détail des emprunts bancaires :

En K€	Montant
Au 30.09.08	12,292
Souscriptions	4,018
Remboursements	-5,535
Au 30.09.09	10,775

Montants des emprunts à taux fixes : 3 812 K€

Montants des emprunts à taux variables : 7 064 K€

8. AUTRES DETTES

En K€	30.09.09	30.09.08
Personnel	193	216
Organismes sociaux	240	228
Etat	917	1,399
Comptes courants	4,012	2,583
Total	5,362	4,426

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

9. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2008-2009 correspond à la refacturation des frais centraux par la société à ses filiales (management fees) La répartition se fait sur une base de résultat net avant impôts

10. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET TRANSFERT DE CHARGES

Figurent notamment dans ce poste pour 2 632 K€ en 2009 contre 2 480 K€ en 2008 des charges directes supporté par la société et refacturées au filiales (loyer de crédit baux, frais de personnel, frais d'impression de catalogue...).

11. RESULTAT FINANCIER

En K€	30.09.09	30.09.08
Autres intérêts et produits assimilés (1)	520	1,234
Produits nets sur cession de VMP		1
Produits financiers	520	1,235
Dotations aux provisions (2)	3,421	
Intérêts et charges assimilées	1,065	1,216
Différences négatives de changes		20
Charges financières	4,486	1,236
Résultat financier	-3,966	-1

(1) Ces montants correspondent aux intérêts sur comptes courants des filiales et à la refacturations aux filiales des frais financiers (pour 741 K€ en 2008)

(2) Correspond aux provisions des comptes courants des situations nettes négatives de CEHPA et de EAT

12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En K€	30.09.09	30.09.08
Produits sur opération de gestion	29	
Produits sur opération en capital		134
Produits exceptionnels	29	134
Charges sur opération de gestion	2	47
Charges sur opération en capital		136
Dot aux amort et provisions	15	
Charges exceptionnelles	17	183
Résultat exceptionnel	12	-49

13. IMPOTS

Le carry back non utilisé a été remboursé sur l'exercice pour 322 K€

Depuis le 1er octobre 1999, la société a constitué un groupe fiscal relevant du régime de l'intégration fiscale avec ses filiales : Les Campéoles, Cehpa, Campasun Servon, Les Etapes André Trigano, CIAT DPS- Production et CIAT Location. Le principe retenu est de conserver dans la société mère les éventuels profits liés à ce régime d'impôt.

Ainsi, l'impôt comptabilisé pourra être différent du paiement de l'impôt pour lequel l'entreprise est solidaire.

» *Accroissement et allègement de la dette future d'impôts :*

Organic	5 K€
1% construction	5 K€
Provision pour dépréciation de titres	896 K€

14. AUTRES INFORMATIONS

14.1. Entreprises liées

En K€	Créances			Dettes		
	30.09.09	30.09.08	30.09.07	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Parties liées en amont	80		112			10
Autres parties						
Total	80	0	112	0	0	10

	Produits			Charges		
	30.09.09	30.09.08	30.09.07	30.09.09	30.09.08	30.09.07
Parties liées en amont	10	10	10			
Autres parties						
Total	10	10	10	0	0	0

14.2. Engagements hors bilan

- Engagements donnés : Effets escomptés non échus : néant
- Engagement de poursuite de loyer en faveur des filiales : 1 926 K€ Ht. Au 30.09.09 le solde restant du s'élevait à 1 644 K€
- Engagements reçus : Autorisation de lignes de crédit : Facilités de caisse et découvert : 13 998 K€
- Engagements réciproques : Cautions données aux banques en faveur des filiales : 17 314 K€
- -Engagement sur des contrats de crédits baux : échéance inférieure à 1 an : 1 364 K€
échéance entre 1 et 5 ans : 3 051 K€

» Instruments financiers

Le Groupe a souscrit un instrument financier de couverture de taux sur une base E3M

Descriptif :

- la CIAT paye 5,5% si l'E3M est supérieur à 5,5%
- 4,90% si l'E3M est compris entre 5,5% et 4,9%
- L'E3M si l'E3M est compris entre 4,9% et 3,5%
- 4,6% si l'E3M est inférieur à 3,5%

La juste valeur de l'instrument est de 348 K€ contre 15 K€ au 30 septembre 2008.

15.3. Effectifs

	30.09.09	30.09.08
Cadres	14	16
Non cadres	15	12
Total	29	28

Les droits individuels à la formation acquis au 30.09.08 représentaient 1 618 heures

15.4. Rémunération des organes de direction

La rémunération globale ainsi que les avantages à long terme allouées aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont les suivants :

En K€	30.09.09	30.09.08
Rémunérations	622	589
Avantages	3	3
Total	625	592

Engagement de retraite au titre des dirigeants (indemnités légales de départ en retraite) :47 K€

14.5. Produits à recevoir et charges à payer

» *Produits à recevoir*

Clients et comptes rattachés	4 813 K€
Autres créances	368 K€

» *Charges à payer*

Intérêts courus	18 K€
Fournisseurs	212 K€
Dettes sociales	434 K€

15.6. Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite s'élève au 30.09.09 à 73 K€

Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux

IV.7.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société **Compagnie Internationale André Trigano**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
la justification de nos appréciations,
les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le principe de suivi de la valeur d'inventaire des titres de participation est exposé dans la note « Immobilisations financières » figurant dans le chapitre « Principes, règles et méthode comptable » de l'annexe. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode mise en œuvre, apprécié les données et hypothèses utilisées, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Bry-sur-Marne, le 5 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Cabinet Gilles Hubert

Jean-Pierre Cordier
Associé

Gilles Hubert
Associé

IV.7.5. Relations avec les apparentés : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés sur l'exercice clos au 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1 - Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec la société LOISIRLOC pour le compte de la société LES CAMPEOLES

Convention de location de matériels et habitats de plein air.

Cette convention n'a pas produit d'effet dans votre société au titre de l'exercice. En revanche, la société LES CAMPEOLES a enregistré dans ses comptes une charge de 913 906 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

- Avec la société CIAT Locations

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par CIAT Location à votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par CIAT Location d'un montant d'intérêts de 58.392 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à votre société s'élève à 393 987 € au 30 septembre 2009.

- Avec la société CIAT Production-DPS

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par la CIAT Production à votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par la CIAT Production d'un montant d'intérêts de 23.350 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à votre société s'élève à 3 617 606 € au 30 septembre 2009.

- Avec la société Animation Gestion Commerciale - AGC

La CIAT a facturé 12 458 € TTC à la société AGC à raison d'un loyer trimestriel de 897 € TTC et 8 870 € TTC au titre de prestations d'assistance comptable, administrative et juridique fournie par la CIAT.

- Avec la société LES CAMPEOLES

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par votre société d'un montant d'intérêts de 330.382 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à la société LES CAMPEOLES s'élève à 4.079.754 € au 30 septembre 2009.

- Avec la société CEHPA

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par votre société d'un montant d'intérêts de 110.412 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à la société CEHPA s'élève à 3.286.922 € au 30 septembre 2009.

- Avec la société LES ETAPES ANDRE TRIGANO

Convention de trésorerie entre les deux sociétés au taux de 3,5%.

Dans le cadre de cette convention, les avances financières consenties par votre société en cours d'exercice ont entraîné la facturation par votre société d'un montant d'intérêts de 19.383 €.

Par ailleurs, le montant de l'avance financière accordée à la société LES ETAPES ANDRE TRIGANO s'élève à 2.113.846 € au 30 septembre 2009.

- Avec Monsieur Gérard CALMONT, membre du directoire

Le contrat de travail de Monsieur Gérard CALMONT s'est poursuivi sur l'exercice.

La rémunération qu'il a perçue à ce titre sur l'exercice s'est élevée, prime comprise, à 93.373,18 €.

- Avec Monsieur Alain BERAL, président du directoire.

Le conseil de surveillance du 26 septembre 2005 a autorisé l'engagement pris par votre société de verser à Monsieur Alain BERAL, président du directoire, une indemnité de départ correspondant à 9 mois de salaire dans l'hypothèse où votre société serait amenée à résilier son contrat de travail en dehors de toute faute commise par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et à Bry-sur-Marne le 5 février 2010

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre Français de Grant Thornton International

Cabinet Gilles HUBERT

Jean – Pierre CORDIER
Associé

Gilles HUBERT
Associé

IV.8 Événements intervenus depuis la clôture du 30 septembre 2009

IV.8.1. Chiffre d'affaires du premier trimestre au 31 décembre 2009

Chiffre d'affaire consolidé au 31/12/2009 en K€	2008/2009	2009/2010
1 ^{er} trimestre	850	652

Le chiffre d'affaires est présenté hors activités cédées et/ou en cours de cession ou d'abandon

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2009-2010 est sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent, et n'est pas représentatif de l'activité du Groupe sur un exercice complet.

En effet, la très forte saisonnalité de l'activité du Groupe ne permet d'extrapoler un chiffre d'affaires annuel.

A la date du présent document, la société anticipe un chiffre d'affaires pour l'exercice 2009/2010 supérieur à celui de l'exercice précédent, hors conditions climatique défavorable.

IV.8.2. Autres événements

Des éléments sur les événements intervenus depuis la clôture du dernier exercice figurent dans le rapport de gestion du directoire au conseil de surveillance du 28 janvier 2009 et à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice clos le 30 septembre 2009 figurant à la section IV.3 du présent document.

– Cession de Flower :

Afin de compléter l'information figurant dans la section IV.3 du présent document, il est précisé que la CIAT a cédé les 24,5% qu'elle possédait dans Flower en décembre 2009 pour 125 K€. Cette opération se soldera par la constatation d'une plus value dans les comptes consolidés 2010 de l'ordre de 110 K€.

– Risque de liquidité :

A la clôture des comptes clos au 30 septembre 2009 (cf. note 14 des comptes consolidés figurant ci-dessus), la société ne respectait pas des covenants avec deux établissements bancaires. Le solde à rembourser sur ces emprunts s'élève à 6 423 K€.

A la date du présent document, les banques concernées n'avaient pas fait part à la société de leurs intentions de demander le remboursement anticipé. Toutefois dans le cas où ce remboursement serait exigé, la société aurait la capacité de procéder au remboursement partiel sur sa trésorerie disponible.

Certains contrats de prêt (représentant un montant global de 9.364 K€) prévoient des clauses de remboursement anticipé d'emprunt en cas de changement d'actionnaires. Les établissements financiers concernés ont ainsi été avisés par courrier du changement de contrôle intervenu.

A la date du présent document, aucun établissement financier n'a fait application de la clause susvisée.

En tout état de cause, la CCAS, nouvel actionnaire majoritaire de la CIAT a indiqué qu'elle ferait face aux éventuels besoins de trésorerie de la CIAT par des apports en compte courant.

– Composition du Conseil de Surveillance :

Par suite de la prise de contrôle par ETOILE HOLDING 2 SAS de la CIAT, il est intervenu des modifications dans la composition du conseil de surveillance de la Société. Les membres suivants du conseil de surveillance ont démissionné : Quilvest, Jean-Marc Sceo, Patrice Trigano, Célia Trigano, Vanessa Khayat et Thibaud Gachet en qualité de représentant permanent de Financière de la Coriandre. Par suite de ces démissions, Bernard Gitton, Jacques Chandes, René Camporesi, Olivier Glorian et Alain Dubroca ont été nommés membres du conseil de surveillance à titre provisoire par cooptation et Dominique Giovannangeli a été désigné en qualité de représentant permanent de Financière de la Coriandre. André Trigano a été confirmé dans son mandat de président du conseil de surveillance. Conformément aux dispositions de l'article du L. 225-78 du code de commerce, les cooptations des membres du conseil de surveillance seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

A la date du présent document, la composition du conseil de surveillance est la suivante :

- M. André Trigano, président du conseil de surveillance ;
- M. René Teulier, vice président ;
- Financière de la Coriandre représentée par M. Dominique Giovannangeli ;
- M. Gilles Benoist ;
- M. Bernard Gitton ;
- M. Jacques Chandes ;
- M. René Camporesi ;
- M. Olivier Glorian ;
- M. Alain Dubroca.

Il est également envisagé, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société, de proposer la nomination de MM. Frédéric Rosmini et Alain Guinot comme nouveaux membres du conseil de surveillance de la CIAT.

V. ATTESTATION DE LA SOCIETE RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 24 février 2010 auprès de l'AMF et qui sera diffusé le 25 février 2010, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'instruction 2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par ETOILE HOLDING 2 SAS et visant les actions de la CIAT. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 24 février 2010

CIAT

Représentée par Monsieur Alain BERAL, président du directoire